

Séance de la soirée du 14 octobre 2025

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 octobre 2025 à 19 h
Salle du Clocher Saint-Wilbrod
750, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 OCTOBRE 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
-------------------------------	----------

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. RICHARD THÉRIAULT (DM12, DM12.1, DM12.2).....	3
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC BELLEVUE (présentation verbale)	
M. Daniel Guimond	7
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (DM15)	
M. Gérald Savard, préfet.....	15
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DM16)	
M. Tommy Tremblay	23
VILLE DE SAGUENAY (DM7)	
Mme Julie Dufour, mairesse et préfète.....	33

PAUSE

REPRISE

RÉEMPLOI+ (DM13)	
Mme Katia Girard	46
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST (DM6)	
M. Louis Ouellet, préfet.....	55
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE (DM5)	
M. Luc Simard, préfet.....	60

MOT DE LA FIN	66
----------------------------	-----------

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 OCTOBRE 2025 À 13 H 30

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir à toutes et à tous, en salle et à distance. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, composée de ma collègue commissaire Stella Leney et moi-même.

20 Je vous présente également l'équipe de la commission. À mes côtés se trouve Marie-Hélène Paré, analyste, et, à l'arrière de la salle, Kim Maloney, coordonnatrice, et Josiane Ouellet, conseillère en communication. Pierre Batellier et France Fons suivent les séances à distance.

25 Sur le plan de la logistique, Michel Guimond et Jean-Benoît Pagé s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo; nos collègues du BAPE : Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron, Raphael Sioui, Karine Fortier, Andrea Aristizabal et Mathieu Giroux sont responsables de la webdiffusion et de la participation à distance; tandis que la transcription des séances sera assurée par Yolande Teasdale.

30 À ce propos, la transcription de la séance de ce soir sera diffusée dans environ une semaine sur le site Web du BAPE. Elle sera aussi disponible en version papier à notre bureau à Québec. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, la bibliothèque d'Hébertville-Station en offre une gratuitement.

Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience publique. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

35

Voici quelques remarques concernant la séance de ce soir :

40

- D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole de se présenter à la table d'accueil à l'arrière de la salle afin de nous aviser de leur présence. Merci à celles et ceux qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Nous avons huit présentations pour ce soir.
- Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes. Par la suite, nous échangerons avec les citoyennes et citoyens venus exprimer leur opinion afin de préciser certains de leurs points de vue.
- Je vous rappelle que le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes

45

les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur notre site Web. Par exemple, nous ne tolérons pas les attaques personnelles, les propos injurieux, menaçant ou pouvant porter atteinte à la réputation. De même, dans le but de maintenir un climat serein, nous n'accepterons aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

50

Celles et ceux qui n'ont pas réservé de plage horaire et qui désirent s'exprimer de manière spontanée peuvent s'inscrire dès maintenant au registre à l'arrière de la salle ou, pour le public qui nous suit à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

55

Si vous relevez un fait erroné dans la présentation d'une participante ou d'un participant, vous pouvez vous inscrire pour faire une rectification. Cette possibilité est offerte à toutes et tous.

60

Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait.

65

Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou, pour les personnes qui nous suivent à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

70 Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Vous pourrez aussi nous envoyer des rectifications par écrit jusqu'au 22 octobre.

75 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées sur le site Web du BAPE et, en version papier, à son Bureau à Québec.

Dans son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement, la commission fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que de ses constatations et de son analyse concernant le projet à l'étude.

80 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 15 janvier 2026. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

85 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière des résultats de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

90 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
M. RICHARD THÉRIAULT (DM12, DM12.1, DM12.2)

95 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant notre premier participant à venir à l'avant pour exprimer son opinion, j'invite monsieur Richard Thériault. Bonsoir, monsieur Thériault, bienvenue.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

105 Bien heureux de vous revoir.

M. RICHARD THÉRIAULT :

110 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

115 Donc, vous avez compris les petites indications de base, 15 minutes pour votre présentation puis après ça, on prend un peu de temps avec vous pour échanger.

M. RICHARD THÉRIAULT :

120 Très bien.

LE PRÉSIDENT :

125 Donc, prenez votre temps pour vous installer confortablement. Cette fois-ci, les micros sont automatiques, on n'a rien à faire.

M. RICHARD THÉRIAULT :

130 Je vérifiais s'il n'y avait pas le petit piton rouge qu'il fallait que je pèse, là, c'est correct.

LE PRÉSIDENT :

135 Non, c'est automatique et c'est la même chose pour nous ici à l'avant. Donc, quand vous voulez y aller, vous pouvez.

M. RICHARD THÉRIAULT :

135
(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM12)

LE PRÉSIDENT :

140 Merci beaucoup, monsieur Thériault. Merci beaucoup d'avoir brisé la glace, ce n'est pas facile, ce n'est pas évident, je vous en remercie beaucoup. On vous a écouté avec grand intérêt. J'en profite en même temps, comme vous êtes le premier à intervenir devant nous, pour simplement rappeler à tout le monde qui participe, à tout le monde qui suit nos travaux, que les mémoires sont rendus publics à la suite de leur présentation. Donc, à partir de maintenant, votre mémoire va être accessible à tous ceux qui veulent le consulter.

145 Également, nous, la commission, nous l'avons reçu aussi préalablement à la rencontre de ce soir ou à la séance de ce soir en vue de nous préparer. Donc, on a lu tous les mémoires attentivement. Donc, dans cette perspective-là, ça nous permet de bien se préparer pour échanger avec vous, ce que je vais faire, si vous le permettez, là, quelques questions d'échanges, précisions, de discussion avec vous, puis je vais partir avec une dernière phrase que vous avez dite vers la fin.

155 Vous avez dit que le refus de l'agrandissement, en fait, c'est votre proposition de refuser l'agrandissement pour forcer les citoyens récalcitrants et susciter un débat. Donc, est-ce que pour vous, le seul refus, en fait la seule possibilité pour susciter un débat ou intéresser les gens à ce projet-là, c'est de refuser le projet ou vous avez réfléchi à d'autres possibilités pour peut-être mobilier et susciter un peu plus d'intérêt sur le projet? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

M. RICHARD THÉRIAULT :

160 Écoutez, monsieur Morissette, ça fait déjà au-delà de dix ans que je radote la même histoire. La RMR puis Ville Saguenay et la MRC font des campagnes de sensibilisation, que ce soit pour le compostage ou autre chose, mais comme je dis, force est d'admettre qu'on fait piètre figure.

165 Présentement, il y a une campagne électorale municipale. Il y a des débats. Jamais, jamais que je n'ai entendu, dans les dernières semaines, le mot « site d'enfouissement régional ». Tout le monde est bien fier de venir porter leurs poubelles chez nous. Puis même, si c'était ailleurs, ce n'est pas mieux. Mais personne n'apporte de solutions. C'est un débat – regardez comment il y a du monde dans la salle. Les représentants des municipalités, il n'y en a pas beaucoup. Il devrait y avoir des représentants des municipalités de partout, de Ville Saguenay, de partout. Monsieur Descôteaux n'est pas ici ce soir.

170

C'est aberrant. Je ne le sais plus quoi faire. Puis, le « pas dans ma cour », je ne l'ai jamais utilisé. Je ne me suis jamais opposé au site d'enfouissement en arrière de chez nous, monsieur Morissette, mais maintenant, j'en suis rendu à me dire, bien coudonc, on va aller faire un trou ailleurs, puis ça va réveiller d'autres personnes. Il n'y a pas d'autres choses que ça.

175

La RMR n'y arrive plus non plus. On est à 57 %, là. On a encore au-dessus de 40 % de personnes qui ne veulent rien savoir. Là, le compostage, c'est la pire affaire au monde, le monde ne veut rien savoir. Ça fait que moi, j'apporte des solutions, des solutions courageuses qu'il faut apporter. Là, présentement, on donne une petite tape : fais attention. On ne veut surtout pas augmenter le coût d'enfouissement, les entreprises vont aller ailleurs.

180

Ce n'est pas grave, si elles vont ailleurs. Elles n'iront pas ailleurs. On va leur montrer que même si on augmente, s'ils font une saine gestion de leurs résidus, même si on double puis on triple le coût d'enfouissement, bien, on va leur prouver qu'avec une saine gestion, puis s'ils font attention puis que leurs travailleurs font attention, bien, on n'en mettra pas plus dans le site d'enfouissement. Vous comprendrez? Donc, ça va arriver au même tarif.

185

Je ne le sais plus, quoi faire. Je ne le sais plus. La RMR ne le sait plus non plus, là. Mais il y a une chose qui est sûre, c'est que ça prend des politiciens qui vont prendre leur courage à deux mains puis qui vont mettre des politiques en place.

190

La MRC du Fjord a mis une collecte des poubelles aux trois semaines. Ils se sont fait rentrer dedans, ça n'a pas de bon sens. Il faut aller encore plus loin que ça. C'est malheureux, puis monsieur Savard est ici, c'est malheureux que je lui annonce ça, là, mais il faut aller encore plus loin parce que ce n'est pas ça qui va réussir à convaincre les citoyens récalcitrants qui s'en foutent, parce que les poubelles, ça disparaît par magie à la minute que tu les mets sur le bord du chemin.

195

Vous avez visité comme moi le site d'enfouissement, c'est loin d'être chic. Puis je vous le dis, notre site d'enfouissement, il devait durer 42 ans, ce qui nous projetait, 2014 plus 42, si je calcule bien, ça fait 2056.

200

Là, présentement, il y a une demande sur la table pour l'agrandir jusqu'en 2048, c'est encore six ans de plus courts que ça devait durer initialement, puis on ne diminue pas notre tonnage à l'enfouissement, il a augmenté l'année passée.

205 Je ne sais plus quoi faire. Mais il y a une chose qui est sûre, il faut donner un sacré coup de
barre. Parce que si on continue de même puis on regarde le train passer, dans 15 ans – je l'ai dit,
là – dans 15 ans, c'est le maximum, on va savoir. Je ne sais pas si ça va être vous, monsieur
Morissette, qui allez être président, mais soyez assuré que moi, dans 15 ans, je vais être sur le bord
de mes 80, puis je vais être encore assis ici parce que je vais toujours défendre ce point-là pour
210 mes petits-enfants.

C'est ça qui me fait le plus mal. C'est qu'on fait des trous puis des sites d'enfouissement
parce que la population n'est pas bonne, puis on se fout de notre génération future.

215 **LE PRÉSIDENT :**

J'entends votre cri du cœur, monsieur Thériault, puis je vous remercie beaucoup d'avoir
partagé ça avec la commission, c'est très apprécié, puis je vous remercie beaucoup pour votre
participation. Je vous souhaite une excellente soirée.

220

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci.

225

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC BELLEVUE
M. DANIEL GUIMOND (présentation verbale)

230 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler le prochain intervenant, monsieur Daniel Guimond. Donc, vous pouvez venir
vous installer tranquillement pas vite à l'avant. Prenez tout votre temps, on est là pour vous.
Installez-vous, prenez le temps, puis ensuite, dès que vous êtes prêt, vous vous présentez,
235 présentez, si vous représentez une association ou autre, vous nous faites ça, et voilà.

M. DANIEL GUIMOND :

240 Alors, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, bonsoir. Mon nom est Daniel Guimond. J'ai déjà eu une intervention lors des premières questions. Vous m'avez laissé un peu débattre hors contexte. Je vous en remercie. Pourquoi je vous ai demandé ça, c'est que je n'avais pas l'intention de me représenter ici, mais suite à notre réunion annuelle de nos membres, donc je représente aujourd'hui encore les 16 membres du lac Bellevue.

245 Alors, j'ai les documents le prouvant, je vais joindre ça à mes mémoires que je vais vous laisser.

Alors, je vais commencer, je vais être plus bref, sûrement, que le précédent.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on est là pour vous, on a tout notre temps. Il n'y a aucun problème, vous prenez le temps que vous avez besoin.

255 **M. DANIEL GUIMOND :**

O.K. Alors, mon nom est Daniel Guimond, je suis la personne qui a représenté les 17 membres du lac Bellevue lors des audiences du BAPE de 2013. J'ai déposé les mémoires de cette même association en mai 2013. Louis-Gilles Francoeur présidait alors cette même audience en 2013.

260 Aujourd'hui, je représente à nouveau les 16 membres de l'Association du lac Bellevue et, je vous l'ai dit et je vous le redis, pour ne rien vous cacher, de me retrouver encore devant vous, ça me fait revivre ce même cauchemar. Parce qu'en 2013, il a fallu s'organiser, monter des comités, alors ça, ça a pris presque une année. Ça a été un travail, et au bout de la ligne, pour rien. Absolument rien.

270 Alors, je vais continuer. Replaçons les faits. À l'instant même où vous êtes ciblés par un éventuel dépotoir près de chez vous, les personnes touchées doivent se défendre : mise en place de comités, réunions qui se multiplient, anxiété, stress, coûts financiers, et, comme si tout ça n'était

pas assez, le quotidien, un journal de Chicoutimi écrira et je cite : « On sait bien, Hébertville-Station, pas dans ma cour. » Eh oui, on s'opposait de toutes nos forces à ce qu'un dépotoir vienne près du lac Bellevue.

275 Ce bout de phrase remplit de démagogie qui nous a isolés complètement. Ces mêmes journalistes n'ont jamais vérifié l'endroit ni la superficie du territoire convoité. J'ai dit alors à Louis-Gilles Francoeur :

280 « Ne vous laissez pas distraire par ce qu'on vous rapporte. Ce n'est pas une cour au sens propre du terme, c'est un vaste territoire composé de lacs, d'étangs, de zones humides; 95 espèces d'oiseaux ont été répertoriés ainsi que des ravages d'originaux qui transitaient vers mes terres. C'est ça qu'on s'apprête à saccager, Monsieur le Président. »

285 Louis-Gilles Francoeur n'a tenu compte d'aucune de nos recommandations. Le manque de courage de Louis-Gilles Francoeur jumelé à un rapport émis dans des délais qu'il qualifiera lui-même d'irraisonnable auront des conséquences irréparables. Je devrai vivre avec un voisin que je qualifie d'indésirable la balance de ma vie. Et lorsqu'il m'arrive de l'oublier, une nuée de goélands me ramène à ma triste réalité.

290 Ils ont changé la vocation de notre territoire et ils le savent. Les préjudices qui nous sont causés ont été reconnus par la Régie des matières résiduelles. Si ces mêmes préjudices ont été reconnus à 800 mètres, imaginez à 400! Permettre l'avancement vers le lac Bellevue serait complètement irresponsable.

295 Plusieurs années après le début des activités du site, un nouveau client vient s'ajouter. Je suis content que celui qui m'a précédé l'ait mentionné, mais ça, ce n'était pas prévu au début que Saguenay s'ajoute, avec 80 000 tonnes de plus par année, ce qui met une pression sur le site, il va de soi.

300 Aujourd'hui, soit le 14 octobre 2025, nous aurons les mêmes demandes qu'en 2013. En tête de liste figuraient, et figurent d'autant plus aujourd'hui, quatre points :

305

- Que la MRC s'engage à ne faire aucune coupe forestière du lot 16 à 25 sur une bande de 800 mètres; aucune coupe sélective, aucun jardinage. Cela représente notre rideau naturel, notre zone tampon.
- 2. Mettre en place un mur de terre de 30 mètres couvrant la même superficie avec la plantation d'arbres sur les mêmes distances.
- 3. 800 mètres est la distance qui nous sépare. Cette zone tampon doit être arpentée avec des bornes suffisamment nombreuses pour l'identification immédiate.
- Et, 4, cette zone tampon de 800 mètres doit être protégée et mise en fiducie.

310

315

En gros, c'est ce que je demandais en 2013. En 2025, c'est plus pertinent que jamais, il y va de notre survie; 400 mètres, c'est 1 320 pieds, vous rendez-vous compte, qu'ils veulent s'avancer vers le lac. Tous les bruits sont perceptibles, encore plus quand les feuilles – nos arbres sont déjà dégarnis presque à 90 %, les bruits déjà.

320

Évidemment, chaque semaine, c'est différent. Pourquoi? Parce qu'il y a des journées où il y a 90 camions qui passent, mais il y en a d'autres, il y en a 300. Alors, c'est très variable. Puis je ne pense pas me tromper dans les chiffres.

325

Alors, vous comprendrez que ce rideau-là, il fait foi de tout, pour nous. Alors, c'est les odeurs, c'est tout. Tout va se rapprocher. Les premiers mois, c'était épouvantable. Les goélands, on leur a dit, expliqué qu'est-ce que c'est qu'un goéland. J'avais fait des recherches sur cet oiseau. Le seul piétinement au sol contamine les sols. On s'est dit, les fientes, le lac Bellevue est tout près.

330

Alors, bref, il n'y a absolument rien, Monsieur le Président. Rien depuis tant d'années où on s'est battu pour avoir une reconnaissance de préjudices. On en est là aujourd'hui, et je me retrouve devant vous. Tout ce que je demande à cette commission c'est au moins d'être entendu, c'est ce que je fais, et aussi qu'on tienne compte du rapport que j'émetts.

Je veux vous remercier, ça conclut, en gros, ce que j'ai à vous dire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

335

Merci, monsieur Guimond. Je tiens à vous remercier d'être devant nous ce soir, d'avoir pris le temps de faire cet exercice-là, qui n'est pas toujours facile, j'en conviens, vous l'avez fait de belle

façon, je vous remercie beaucoup. Et sachez que vous êtes entendu ici. Ma collègue commissaire a quelques questions, quelques éléments qu'elle voudrait discuter avec vous sur votre présentation.

340 **M. DANIEL GUIMOND :**

Oui.

345 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Merci, merci beaucoup monsieur Guimond.

350 **M. DANIEL GUIMOND :**

Merci, madame.

355 **LA COMMISSAIRE :**

J'aimerais savoir, toutes ces demandes, est-ce que vous avez eu l'occasion de les adresser directement à la Régie?

360 **M. DANIEL GUIMOND :**

Oui, nous avons... j'ai remis les rapports à l'époque en 2013. Louis-Gilles Francoeur m'a posé même trois questions, il prenait des notes, et il acquiesçait avec la MRC. J'ai dit, bon, à un moment donné, est-ce qu'il prend vraiment des notes ou il dessine? Alors, moi, écoutez, ce monsieur-là n'a pas répondu à rien et, bon. La seule chose qu'il dit dans tout ce qu'il a écrit, c'est que la Régie des matières s'expose à un recours collectif parce qu'au fond, il savait que des problèmes seraient à venir. Il le savait.

365

Alors, quand tu écris ça, mais que, bon, tu ne te compromets pas trop parce que, bon, on sait ce qui s'est passé en 2013, hein? Il n'y avait pas de plan B pour la Régie des matières résiduelles. C'était à Hébertville-Station, point à la ligne, que le BAPE passe ou ne passe pas, c'était là, là. C'était ici, là, puis il n'y avait rien d'autre à faire, là. C'était comme ça.

370

375

Alors, ça s'est fait puis ça s'est décidé, puis ça s'est décidé avec le couteau sur la gorge parce que l'Ascension était l'ancien site, et il a été pénalisé pour chaque jour dépassant la date de fin, alors vous comprendrez que ça commençait à... évidemment, tout l'organisme commençait à être nerveux. Et pas de plan B, alors donc, il n'aurait pas fallu recommencer tout ça à zéro, on en convient, alors c'est ça.

380

LA COMMISSAIRE :

Mais moi, je m'oppose de toutes mes forces à ce qu'il y ait une avancée. Ça va être catastrophique.

J'aimerais savoir, si vous permettez, j'aurais une autre question pour vous.

385

M. DANIEL GUIMOND :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

390

Est-ce que du côté – on a bien compris, vous avez fait état des nuisances que vous aviez vécues –, est-ce que depuis 2018, comme il y a eu un changement dans le tonnage autorisé, est-ce que les nuisances sont différentes?

395

M. DANIEL GUIMOND :

Non. Les nuisances ne le sont pas. Il y a un accroissement de corneilles incroyable. On leur a dit, ça. Regardez, je pense que c'est moi qui suis un couvoir à corneilles, là. Ce n'est pas possible. Je n'avais pas de ça avant.

400

Des goélands, on n'en voyait pas avant. Je le dis, dans le rapport que je viens... ils ont changé la vocation. Puis à un moment donné, tu es obligé de dire la vérité, dans la vie, là. Puis regarde, bien oui, bien oui, regarde, il n'y a plus personne qui va à la chasse là, là. Mais oui, moi, je louais mes terres, bon.

405 Alors, regardez, madame, on a été frappés de plein fouet puis on le savait ce qui nous arriverait, on l'a anticipé, on l'a dénoncé, mais en vain. On a travaillé dans le vide souvent avec des comités. Regardez, je ne peux pas en deux pages tout vous conter ce qui s'est passé depuis 2012, mais laissez-moi vous dire qu'il y en a des choses, là. Il n'y a pas juste nous du lac Bellevue, là.

410 On parlait du rang 8, là. Monsieur Léon Gagné, un soir, pendant notre comité, est arrivé en panique avec des cartes. C'était la première fois qu'il regardait les schémas d'aménagement du LET, il paniquait. Il dit : « Imagine, ils sont à 400 mètres de chez nous. » Alors, qu'est-ce qui est arrivé avec monsieur Gagné, ils l'ont acheté. Alors, ils ont acheté des terres comme ça à gauche et à droite, bon.

415 Alors, vous comprendrez que c'est tout le monde, là, qui a été frappé par ça, là. Alors, et puis personne ne nous a aidés. Moi, être un maire d'une autre localité, je dirais, écoute, ne regarde pas juste l'argent, là. Tu risques d'avoir des problèmes. Vous demanderez à l'Ascension, là. Ils ne voulaient pas que 24 heures de plus soient faites sur leur site, là. Les gens, là, regardez, c'était...
420 c'était le maximum qu'on pouvait endurer, là.

En tout cas, bref, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

425 Merci beaucoup.

M. DANIEL GUIMOND :

430 Ça me fait plaisir, madame. Merci, monsieur.

LA COMMISSAIRE :

435 Comme a dit mon collègue, merci d'être venu partager avec nous vos commentaires. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Juste avant que vous ne quittiez, monsieur Guimond.

440 **M. DANIEL GUIMOND :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

445 Pour être bien certain que rien ne se perde dans tout ce que vous nous avez dit ce soir, parce que j'ai compris que vous aviez des documents que vous aimeriez déposer à la commission?

M. DANIEL GUIMOND :

450 Oui.

LE PRÉSIDENT :

455 Quand vous aurez terminé, vous aurez ramassé, vous pourrez directement aller à la table à l'arrière puis déposer vos documents directement auprès de madame Maloney ou madame Ouellet, là. Les deux sont là pour vous accueillir, vous pourrez déposer les documents puis ils vont vous aider.

M. DANIEL GUIMOND :

460 Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

465 Également, je tiens à vous dire que tout ce qui a été dit aussi a été retranscrit, puis ça va être disponible sur le site Web du BAPE, puis c'est à partir des opinions comme la vôtre qu'on rédige nos rapports.

M. DANIEL GUIMOND :

470 O.K., merci, monsieur, infiniment, madame.

LE PRÉSIDENT :

475 Merci à vous.

LA COMMISSAIRE :

480 Merci beaucoup.

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (DM15)
M. GÉRALD SAVARD**

485

LE PRÉSIDENT :

490 Je vais appeler le prochain intervenant, il s'agit de Gérald Savard. Donc, monsieur Savard, vous pouvez vous installer. Si vous êtes accompagné, vous présentez la personne qui vous accompagne, puis vous vous installez confortablement puis prenez tout votre temps, on vous écoute.

M. GÉRALD SAVARD :

495 Gérald Savard, maire de Bégin. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

500 On vous entend très bien.

M. GÉRALD SAVARD :

505 Préfet de la MRC Fjord-du-Saguenay. Bonsoir à vous et à tout le monde qui êtes ici ce soir.

505 Moi, en 2015, j'y étais. Je me souviens très bien quand les cinq MRC ont fait ce geste de tous ensemble utiliser le même site de lieu d'enfouissement technique. C'était une annonce au niveau

régional dont les cinq MRC, les 49 municipalités ont fait un projet ensemble. Pour nous, c'était quelque chose de gros.

510 C'est sûr que quand j'entends les gens et quand il y a un site de déchets proche ou quelque chose, c'est sûr qu'il y a des inconvénients. Ça, c'est certain. Mais nous, après l'entente, la MRC du Fjord, on était plus ou moins organisés. En 2017, on a pris la compétence – chaque municipalité, nous, faisait ses affaires. La Régie des matières résiduelles, une fois qu'on a signé l'entente de dire, on veut une entité, une organisation pour que seulement que la MRC du Fjord-du-Saguenay
515 travaille avec nous. Ce qui veut dire, la MRC du Fjord travaille avec la Régie des matières résiduelles.

En 2018, on fait une première action, on va en appel d'offres. Le Conseil des maires, on décide de mettre le bac ultime, le bac de déchets aux deux semaines. On a été les premiers à le
520 faire dans la région. Je vais à la radio – si vous aviez vu les messages que quand on a eu le courage de le mettre aux deux semaines – aujourd'hui, ce n'est pas beaucoup aux deux semaines –, des centaines de messages que les gens nous disaient.

Souvent, moi, je parle aux gens – je suis maire, ça quand même longtemps – je leur dis, si
525 vous saviez comment les eaux usées puis les déchets, comment c'est important. Les déchets, moi, je suis maire de Bégin, c'est 306 \$ par année; 0,83 \$ par jour. Le camion vient ramasser vos déchets, vous n'avez connaissance de rien, 306 \$, 0,83 \$ par jour. C'est quand même quelque chose de... un service incroyable.

530 Puis nous, toujours dans la continuité, ce qu'on voulait c'est de respecter justement la Régie des matières résiduelles qui ont voulu nous recevoir. J'ai dit, on va avoir un grand respect pour eux parce qu'ils veulent nous recevoir puis souvent, aux médias je le répète.

Deuxième action qu'on a faite, une action importante, c'est les matières organiques. Ça a été
535 toute une histoire aussi, le bac brun, l'organiser. Encore une fois, la Régie a bien voulu travailler avec nous puis je les remercie. Puis souvent, quand je les rencontre : oui, merci pour ce que vous avez fait, c'est quand même quelque chose de gros.

540 Ce qui veut dire que nous, le Conseil des maires, ce que l'on dit, on veut le moins possible remplir le lieu d'enfouissement, les cellules, on va faire d'autres choses : le bac aux deux semaines, l'organique.

545 Là, présentement, depuis une semaine, imaginez ce qu'on a fait, on a annoncé le bac... bien, au mois de mars, on a annoncé un bac seulement par famille. Ça a brassé dans la région. Le monsieur l'a dit tout à l'heure. Puis là, depuis une semaine, le bac aux trois semaines. Imaginez le courage que ça prend.

550 Moi, je me souviens quand on a pris la décision l'an passé au Conseil des maires, on était les 13, puis j'ai dit : les gars, messieurs, mesdames, ça va prendre du courage, aux trois semaines. Mais ce qu'on s'aperçoit dans le Québec, il y a quand même d'autres qui l'ont fait, puis que c'est possible. Parce qu'il faut expliquer aux gens : trie à la source. Vous avez tous – là, il y a des gens qui vont me téléphoner : monsieur Savard, je vais aller porter mes poubelles chez vous. Tu sais, les gens sont fâchés. On n'est pas habitués à ça de faire, puis de trier à la source.

555 Mais, messieurs, mesdames, vous avez tout, vous êtes organisés pour tout. Vous avez le bac brun, le bac bleu, que depuis le mois de janvier j'appelle « le bac beu », le bleu, on peut à peu près tout mettre à l'intérieur, et le bac ultime.

560 Un autre geste qu'on a fait aussi dans les dernières années, on a construit puis aménagé sept écocentres. Actuellement, on est en train de construire notre septième qui est à Saint-Ambroise. Ce qui veut dire que nous, je le répète encore, la MRC du Fjord, c'est 10 000 tonnes, c'est 11 000 portes.

565 L'exemple de Bégin, que j'ai donné tout à l'heure, nous, ce qu'on veut vraiment, c'est que oui, la Régie des matières résiduelles, on a signé une entente avec eux, mais on veut démontrer à la Régie, aux citoyens, puis à l'environnement qu'il faut faire des gestes concrets. Puis je pense que monsieur et madame, je pense qu'on a tout fait à date, puis on va en faire encore. On veut diminuer l'enfouissement, puis quand on est ensemble, les cinq MRC, 49 municipalités, on fait de la publicité ensemble. De plus en plus, on va faire des actions ensemble. Plus ça va aller, plus on va en faire ensemble.

570

575 Tout à l'heure, je parlais de l'éco-entreprise, le bac bleu, qui depuis le mois de janvier, qui nous rend service au niveau des quantités de déchets. Au lieu de démolir, on parle de déconstruire, ce qui veut dire que de plus en plus, on va faire mieux les choses. Je pense que aussi, quelqu'un, le monsieur, le premier qui a parlé, c'est monsieur – je ne me souviens pas le nom.

LE PRÉSIDENT :

580 Thériault.

M. GÉRALD SAVARD :

585 Monsieur Thériault, quand il disait de la vérification, je sais qu'il y a des MRC que les gens ouvrent le couvercle, puis ils vont voir qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur. Puis je pense que dans le futur, il faudra faire ça, parce que c'est difficile de faire changer l'habitude des gens.

590 Mais moi, ce que je dis, tous ensemble dans la région, on a un site que pour des gens, c'est sûr que c'est quelque chose, mais de travailler ensemble, l'avoir au même endroit, je pense que c'est quelque chose d'important à continuer. C'est un beau projet régional, même si on parle de déchets. Pour moi, en 2015, ça a été tout un beau projet.

C'est ce que j'avais à vous dire. Puis est-ce que vous avez quelque chose à résumer?

Mme FANNY GILBERT :

595 Non.

M. GÉRALD SAVARD :

600 C'est beau. On vous remet notre mémoire qui est prêt pour s'il y a des questions.

LE PRÉSIDENT :

605 Oui, certainement. Merci beaucoup, monsieur Savard, madame Gilbert également, merci pour votre présentation. On a lu également votre mémoire, comme je le mentionnais d'entrée de jeu quand on a eu notre premier intervenant, monsieur Thériault.

610 Donc, dans votre mémoire, il y a certains éléments qui reviennent dans votre présentation, puis je vais reprendre un peu vos paroles, vous parlez de gestes courageux que vous avez faits puis évidemment, il y a des résultats en conséquence aussi. D'ailleurs, dans votre mémoire, vous parlez de résultats entre 2018-2024 où il y a eu une baisse du tonnage par habitant au niveau des ordures ménagères. Donc, ça a passé de 300 kilogrammes par habitant à 254 kilogrammes par habitant entre 2018-2024.

615 Évidemment, des résultats comme ceux-là, comment ces résultats-là influencent vos approches, vos réflexions, dans le sens où c'est une baisse et vous êtes déjà à des tonnages qui sont quand même assez bas par rapport à d'autres municipalités ou par rapport à des références provinciales, par exemple. Est-ce que vous avez... comment vous réfléchissez quand vous avez ces chiffres-là devant les yeux?

620

M. GÉRALD SAVARD :

625 Nous, ce n'est pas assez. Tout simplement, ce n'est pas assez encore, on veut aller plus loin. Il faut faire encore plus, parce que je me répète, la Régie des matières résiduelles a voulu nous avoir puis on a un respect envers eux autres. Puis le citoyen, il faut faire comprendre au citoyen, de trier à la source puis de diminuer le déchet.

630 Quand j'ai été visiter quelques fois le site, ce n'est pas vrai qu'on va mettre nos... au lieu de mettre des déchets, quand on voit l'organique qu'on fait à côté, c'est incroyable, la différence. Trier avec nos écocentres, tout ce qu'on peut faire de moins. Nous, c'est sûr qu'on va continuer. La MRC du Fjord va continuer à diminuer le tonnage, c'est l'objectif.

635 De toute façon, c'est l'objectif des cinq MRC de la région. C'est dans nous. De plus en plus, on cultive puis on s'en vers ça. C'était nouveau pour nous, les déchets, voilà quelques années. De plus en plus, puis on voit d'autres MRC qui le font.

Je connais une MRC, Les Chenaux, qui fait la levée aux quatre semaines. À chaque mois. Ce qui veut dire qu'à l'avenir, ce sera de diminuer. Le moins possible dans le lieu d'enfouissement, tout simplement.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Une autre question, aussi, plus sur la tarification. On lit d'ailleurs dans votre mémoire également que vous avez instauré la tarification incitative pour les industries, commerces et institutions, là.

645

M. GÉRALD SAVARD :

Oui.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Communément appelées les ICI. Donc, comment ça s'est passé? Est-ce que vous avez eu de...

655 **M. GÉRALD SAVARD :**

Madame va répondre.

LE PRÉSIDENT :

660

Excellent.

M. GÉRALD SAVARD :

665 C'est vrai. Ça, j'ai oublié, dans le mémoire, les ICI qu'on a mis en branle, oui, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT :

670 Pas de problème, mais c'est très bien, donc bref, la question c'est, comment ça a été reçu, et comment vous avez fait pour l'implanter? Est-ce que vous avez des trucs à partager par rapport aux façons de faire, que vous avez faits, que vous avez chez vous, qui pourraient être partagés avec d'autres? Je vous laisse la parole là-dessus, madame Gilbert.

Mme FANNY GILBERT :

675 Bien, je dirais que dès le départ, quand on a municipalisé les ICI, on est allé avec une tarification incitative dès le départ. Ça n'a pas été quelque chose qu'on a mis par la suite, donc ça a été automatique.

680 Ça a été vraiment, le coût des matières recyclables était presque nul contrairement aux déchets, donc c'est sûr que quand on parle avec un ICI pour le desservir, bien, on fait état des deux... des coûts de chaque collecte, puis on regarde avec eux pour minimiser les résidus ultimes, l'envoyer plus vers le compostage puis les matières recyclables qui sont presque à coûts nuls comparativement aux déchets.

685

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce que ce serait envisageable de le faire pour d'autres secteurs? Est-ce que c'est quelque chose auquel vous réfléchissez ou...?

690

Mme FANNY GILBERT :

Oui, potentiellement.

695

M. GÉRALD SAVARD :

Bien sûr.

Mme FANNY GILBERT :

700

Oui, bien sûr.

M. GÉRALD SAVARD :

705

C'est toujours l'objectif de moins enfouir.

Mme FANNY GILBERT :

710

Oui. Effectivement.

M. GÉRALD SAVARD :

À la fin, c'est ça.

715

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

Mme FANNY GILBERT :

720

Oui.

LE PRÉSIDENT :

725

Bien, écoutez, merci beaucoup pour votre présentation. Puis vous disiez que vous aviez un document?

M. GÉRALD SAVARD :

730

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Si c'est le même document que vous avez soumis, on a la version électronique aussi.

735

M. GÉRALD SAVARD :

Parfait.

740

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez la conserver.

745

M. GÉRALD SAVARD :

Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

750

Excellent. Merci beaucoup à vous puis bonne soirée également.

755

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DM16)
M. TOMMY TREMBLAY**

LE PRÉSIDENT :

760

Donc, prochain intervenant, monsieur Tommy Tremblay, que j'invite à l'avant. Bonsoir, monsieur Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY :

765

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous installer, présenter l'organisation, l'organisme que vous représentez.

770 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Oui. Tommy Tremblay, je suis directeur général au Conseil régional de l'environnement et développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donc, c'est un organisme qui existe depuis 1973. Donc, on est un organisme à but non lucratif qui est reconnu et financé par le gouvernement du Québec. On veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités et des décisions au niveau régional.

775
780 On s'assure, bien, en fait, on agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, l'éducation et également tout ce qui a trait à la promotion du développement durable.

785 Donc, vous comprendrez, pour les fins de la présentation, je vais m'attarder uniquement à certains éléments, certains aspects de mon mémoire, puis ce mémoire s'inscrit dans la continuité des différents mémoires qu'on a déjà déposés dans le passé. On a participé notamment au BAPE sur les résidus ultimes, également aux différentes consultations sur les PGMR dans la région, qui ont eu lieu dans les dernières années.

790 Également, tout récemment, le BAPE qui a eu lieu sur le nouveau site, en fait le nouveau projet d'incinération de RSI Environnement, qui traite également de l'élimination, le projet, de matières résiduelles.

795 Donc, nous avons débuté notre mémoire en parlant de réduction à la source. Donc, comme vous le savez, la hiérarchie des 3RV place la réduction à la source au sommet de la gestion des matières résiduelles. Les trois PGMR du Saguenay–Lac-Saint-Jean reconnaissent même unanimement que la réduction est la mesure la plus efficace d'un point de vue environnemental et économique. En effet, une matière qui n'est jamais produite n'entre pas dans le réseau de gestion et n'a pas à être envoyée au LET.

800 Or, malgré cette reconnaissance, la réduction à la source et le réemploi demeurent le maillon faible du système régional alors que les efforts d'investissements sont surtout concentrés sur le recyclage et la valorisation.

805 Miser uniquement sur l'augmentation de la capacité d'enfouissement ne fait qu'accentuer la tendance actuelle à la surconsommation. Cela ne règle pas le problème, mais le repousse temporairement, créant à moyen terme une nouvelle pression pour un autre agrandissement dans quelques années.

Pour le promoteur et ses partenaires, investir dans la réduction à la source présente différents avantages, dont notamment :

810

- L'allongement de la durée de vie du site;
- La réduction des coûts futurs;
- Également, dans une certaine mesure, le renforcement de l'acceptabilité sociale.

815

Dans cette perspective, la Régie des matières résiduelles peut jouer un rôle de levier collectif. En mettant à profit son rôle central, elle contribue à réduire l'arrivée de matières résiduelles au LET. La réduction à la source et, plus largement, l'application des 3RV peut s'avérer une réelle alternative face à la nécessité de futurs agrandissements.

820

C'est pourquoi on recommande que la Régie, Ville de Saguenay et la MRC du Fjord devraient mettre en place des mesures réglementaires favorisant la réduction à la source, comme, par exemple, le bannissement de certains produits à usage unique, comme on l'a vu dans certaines MRC, dans certaines régions du Québec.

825

Ensuite, notre mémoire aborde l'incontournable régionalisation. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la mise en place des PGMR a permis d'importants progrès, il faut le reconnaître, mais la cohérence demeure à consolider. Les installations et la planification reposent encore souvent sur la géographie historique plutôt que sur une vision régionale intégrée.

830

Or, une vision véritablement régionale permettrait non seulement d'optimiser des infrastructures existantes, mais aussi de favoriser la solidarité entre les territoires et d'améliorer la performance globale de la région en matière de réduction et de valorisation.

835 La gouvernance régionale repose également sur les engagements pris dans l'entente intermunicipale signée en 2009 pour encadrer l'exploitation du LET. Celle-ci prévoyait entre autres la mise en place d'une politique régionale de gestion et également la création d'un comité aviseur, afin d'assurer un suivi régulier, une vision commune et une concertation entre les parties prenantes.

840 Or, ces engagements, à notre connaissance, n'ont pas été réalisés, ce qui limite la portée de l'entente et restreint l'efficacité de la gouvernance régionale.

845 Actuellement, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on fonctionne avec trois PGMR distincts. Cette situation crée des disparités dans les objectifs et les mesures retenues et nuit à la cohérence régionale. Puisque la gestion des matières résiduelles repose sur un seul LET commun et sur des enjeux qui sont partagés, il apparaît essentiel de se doter d'un PGMR unique pour l'ensemble de la région, et ce, d'ici 2030, c'est-à-dire au renouvellement des PGMR présentement en vigueur.

850 Des cibles ambitieuses. Le scénario optimiste présenté par le promoteur reflète peu d'ambition. Selon ses prévisions, la région atteindrait 389 kilogrammes par habitant, en 2041. Or, au Québec, de plus en plus de municipalités se dotent d'une vision long-terme, tendant vers le zéro déchet.

Le CREDD est d'avis que les municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean devraient également se fixer des objectifs clairs et plus ambitieux et vraiment viser d'atteindre le zéro déchet.

855 Évidemment, ce n'est pas tout de cibler des objectifs ambitieux; pour les atteindre, il est essentiel que le promoteur se donne les moyens économiques, techniques et réglementaires pour y arriver.

860 Le site du LET d'Hébertville-Station se trouve dans un environnement marqué par la présence de nombreux milieux humides ainsi que le lac en T. Ces écosystèmes jouent un rôle crucial dans la régulation de l'eau et la biodiversité, la qualité des habitats. Tout projet d'agrandissement doit donc être évalué avec une grande prudence.

865 Il est essentiel de garder en tête également l'objectif du Québec en matière de conservation des milieux humides et hydriques, c'est-à-dire d'atteindre zéro perte nette.

870 L'exploitation d'un lieu d'enfouissement génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre, principalement du méthane dont le potentiel de réchauffement planétaire est 25 fois supérieur au dioxyde de carbone. Ces émissions proviennent en grande partie de la décomposition anaérobie des matières organiques enfouies, comme les résidus alimentaires.

875 Ainsi, toute réduction de quantité de matières organiques envoyées à l'enfouissement contribue directement à diminuer la production de méthane et, par conséquent, l'empreinte carbone du site. Dans ce contexte actuel des changements climatiques, tout projet d'agrandissement doit être cohérent avec les engagements provinciaux, mais également les engagements régionaux via les plans climat des MRC.

880 Le promoteur collabore pour mettre en place un système de captage de valorisation des biogaz. Cette initiative est à souligner puisqu'elle contribuera effectivement à réduire les émissions nettes. Toutefois, aucun système de captage n'est parfaitement efficace et une portion du méthane continuera à s'échapper dans l'atmosphère. Pour cette raison, il est essentiel de prévoir des mesures complémentaires de compensation carbone afin de s'assurer d'une réelle cohérence avec les cibles climatiques.

885 Les inventaires fauniques réalisés en 2018-2019 ont confirmé la présence ou le potentiel de présence de cinq espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être. À cela s'ajoute la présence d'espèces de chauve-souris en péril au Canada. La protection des habitats de ces espèces constitue donc un enjeu central dans l'analyse du projet.

890 Afin de limiter les impacts, le promoteur prévoit une zone tampon boisé entre 300 et 400 mètres autour du LET. Si cette mesure est positive, elle demeure toutefois fragile; sans statut officiel, la zone tampon pourrait à terme être fragilisée à long terme.

895 Aujourd'hui, il apparaît pertinent de conférer à cette zone le statut d'aire, en fait, « Autre mesure de concertation efficace », donc AMCE, qui permettrait d'en assurer la protection durable et de la reconnaître dans l'atteinte également du 30 % d'aires protégées d'ici 2030.

900 La zone tampon joue également un rôle essentiel dans la connectivité écologique. Un site d'enfouissement fragmente inévitablement le territoire, mais la zone tampon peut servir de corridor naturel reliant les milieux humides et les boisés environnants. Le maintien de cette connectivité est

crucial pour soutenir les déplacements de la faune et assurer la résilience des populations d'espèces sensibles.

905 L'acceptabilité sociale d'un projet comme celui-ci repose sur la compréhension et la confiance du milieu. Dans le cas présent, la participation limitée au processus du BAPE ne signifie pas un désintérêt ou une opposition, mais peut traduire un besoin de meilleure information et d'accompagnement des citoyens dans un dossier aussi complexe.

910 Le promoteur et les acteurs régionaux ont un rôle commun à jouer pour maintenir le dialogue ouvert, transparent et continu autour de la gestion des matières résiduelles et du LET. Et je pense que ça peut notamment se traduire via le comité de vigilance, mais également d'autres processus ou d'autres outils qui peuvent être vite mis en place par le promoteur.

915 Au-delà des aspects techniques et réglementaires, la réussite d'une gestion durable des matières résiduelles repose sur la participation active des citoyens. Récemment, la Commission d'enquête sur les résidus ultimes a réitéré que l'information, la sensibilisation, l'éducation sont essentielles afin de convaincre les individus d'adopter spontanément des pratiques durables.

920 L'éducation relative à l'environnement, donc encore, même si on propose des mesures un petit peu plus coercitives, on pense que l'éducation relative à l'environnement a quand même un rôle crucial pour accompagner les citoyens dans l'adoption d'habitudes responsables, réduire le gaspillage et soutenir le respect et la hiérarchie des 3RV. Sans ce soutien, les objectifs de réduction et de valorisation risquent de demeurer hors d'atteinte.

925 Pour conclure, le projet d'agrandissement du LET d'Hébertville s'inscrit dans un contexte où la gestion de matières résiduelles soulève à la fois des défis environnementaux, sociaux et climatiques. Les documents analysés montrent que si l'agrandissement peut répondre à un besoin à court terme, il ne saurait constituer une solution durable en soi. Miser uniquement sur l'augmentation des capacités d'enfouissement reviendrait à repousser le problème dans le temps,
930 sans agir en amont sur les causes de la génération des matières résiduelles.

La réussite d'une telle transition ne peut reposer uniquement sur les infrastructures; elle dépend aussi de l'engagement des citoyens, des institutions et même des entreprises.

935 L'éducation relative à l'environnement, en particulier auprès des jeunes, est un levier
incontournable pour favoriser des changements durables dans nos modes de consommation et la
hiérarchie des 3RV.

940 Donc, voilà, c'était le résumé de mon mémoire. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Tremblay. Ma collègue, madame Leney, a des questions pour
vous.

945

LA COMMISSAIRE :

Merci. Merci beaucoup, monsieur Tremblay. J'aimerais revenir sur quelques-unes de vos
recommandations.

950

M. TOMMY TREMBLAY :

Oui.

955

LA COMMISSAIRE :

960 La recommandation numéro 6, particulièrement, où vous proposez qu'il n'y ait qu'un seul
PGMR pour l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Et quand vous pensez à cette
proposition-là, comment voyez-vous, qui en serait responsable et comment ça pourrait s'articuler
qu'il n'y ait qu'un seul PGMR?

M. TOMMY TREMBLAY :

965 On n'est pas en mesure de nommer un responsable aujourd'hui. En fait, ce qu'on souhaite,
c'est l'esprit, c'est l'orientation, c'est d'avoir une meilleure collaboration, de se doter des objectifs
qui soient uniformes au niveau régional. On peut avoir des disparités, des distinctions au niveau
des MRC, mais on doit se doter d'une même cible et les mêmes moyens pour y parvenir.

970 Juste en termes de communication, oui, je le sais qu'il y a des efforts de communications qui sont en train de se mettre en place, mais avec un seul PGMR, on pourrait tous pousser dans la même direction.

975 Donc, aujourd'hui, je ne serais pas capable de dire, est-ce qu'on devrait avoir une Régie des matières résiduelles au niveau régional? Ce n'est pas mon point de vue à ce moment-ci, là. C'est, ce qu'on souhaite, c'est vraiment dans l'esprit d'avoir une meilleure collaboration régionale.

LA COMMISSAIRE :

980 O.K., je comprends, merci. Également, vous mentionnez que la révision dans les PGMR, on devrait réviser pour avoir des cibles plus ambitieuses.

M. TOMMY TREMBLAY :

985 Oui.

LA COMMISSAIRE :

990 Mais ces cibles-là, on comprend que ce sont toujours des cibles qui n'ont pas, qui ne sont pas dotées d'obligations de résultat. Comment vous, pensez-vous, ou avez des idées, comment on pourrait rendre contraignantes ces cibles-là?

M. TOMMY TREMBLAY :

995 Comment est-ce qu'on pourrait rendre contraignantes ces cibles-là? Honnêtement, je n'ai pas la moindre idée. En fait, j'ai des pistes, par contre. Dans l'entente intermunicipale, il y avait quand même un comité, je ne me souviens plus comment il s'appelait, mais comment est-ce qu'on le voyait, nous, c'était une espèce d'ombudsman ou de vérificateur général des matières résiduelles où est-ce qu'on pourrait s'assurer que les cinq MRC, les 45 municipalités, est-ce qu'elles ont fait tous les efforts pour atteindre les objectifs? Est-ce qu'il y a des mesures qui pourraient être mises en place?
1000

Tu sais, une espèce de – je ne dirais pas contre-pouvoir – mais comme un comité indépendant qui pourrait aider, justement, à faire en sorte que la région avance davantage vers les cibles qu'ils se sont données.

1005

LA COMMISSAIRE :

O.K., parfait. La recommandation numéro 3, j'y réfère, vous parlez de proposer que la Régie devrait soutenir la mise en place d'initiatives porteuses pour réduire les matières produites par les ICI, donc les industries, commerces et institutions. Est-ce que vous avez en tête des initiatives concrètes qui pourraient être prises par la Régie dans ce secteur-là?

1010

M. TOMMY TREMBLAY :

Oui. Bien, ça se fait déjà. On le sait que ça se fait déjà dans certaines mesures, là. Il y a de l'accompagnement de la Régie des matières résiduelles avec certaines ICI. Sauf que le besoin est tellement immense, puis il y a tellement de gains à faire avec tout ce qui est ICI. Est-ce qu'on parle de, dans les écoles ou dans les industries ou certains commerces, comme les restaurants, il y a tellement de gains à aller chercher qu'il va falloir... parce que dans certains cas, il y a de la volonté, mais bon, comment s'organiser, comment le mettre en place à l'échelle de mon entreprise, c'est toujours ça, la question qu'on entend : comment est-ce qu'on peut mettre en place une structure qui va permettre de mieux accompagner les ICI dans cette démarche-là?

1015

1020

Mais ça se fait déjà dans une certaine mesure, mais je pense qu'il faut mettre un pied d'accélération sur cet accompagnement.

1025

LA COMMISSAIRE :

Mais dans le contexte aussi de la recommandation 9, vous parlez de mesures obligatoires. Alors, quelles pourraient être les mesures obligatoires que l'initiateur aurait avantage à mettre en place pour la réduction des déchets ultimes?

1030

M. TOMMY TREMBLAY :

1035 Oui, les mesures obligatoires – vous faites référence à la recommandation 9? Là, je parle de scénario dans le...

LA COMMISSAIRE :

1040 Ah, c'est parce que c'est un petit peu plus bas dans votre... un petit peu plus bas dans le texte.

M. TOMMY TREMBLAY :

1045 O.K., O.K., c'est à l'intérieur du texte?

LA COMMISSAIRE :

1050 Parce que vous donnez le contexte que « considérant que les mesures volontaires atteignent rapidement leurs limites, le promoteur aurait avantage à mettre en place des mesures obligatoires ».

M. TOMMY TREMBLAY :

1055 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1060 Alors, je me questionne...

M. TOMMY TREMBLAY :

1065 Bien, en fait, ce qu'on a en tête, c'est notamment les plastiques à usage unique. On peut mettre beaucoup de choses maintenant dans le bac bleu, vous le savez, là, emballages imprimés, contenants, mais tout ce qui est... on pense au fast-food, par exemple, donc il y a moyen, pour le secteur municipal, de réglementer, pour interdire ce genre de matière là sur leur territoire, ce qui

ferait en sorte que, bien, ce ne sont pas des matières qui vont se ramasser justement au lieu d'enfouissement technique.

1070 **LA COMMISSAIRE :**

Je comprends. Parfait. Merci beaucoup.

1075 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1080 Merci, monsieur Tremblay, bonne soirée.

VILLE DE SAGUENAY (DM7)

1085 **Mme JULIE DUFOUR**

LE PRÉSIDENT :

1090 Prochaine intervenante, il s'agit de madame Julie Dufour. On vous invite à l'avant. J'en profite pendant que vous avancez pour signaler qu'après votre intervention, on prendra une courte pause de 20 minutes. Donc, prenez votre temps, vous allez être accompagnée également, présentez votre accompagnateur.

Mme JULIE DUFOUR :

1095 Tout à fait. Alors, bonsoir madame Leney et monsieur Morissette, madame Paré. Julie Dufour, mairesse de la Ville de Saguenay, préfète, la Ville de Saguenay étant une MRC. Je suis accompagnée avec moi ce soir de monsieur Descôteaux qui est directeur du service du développement durable à Ville de Saguenay.

1100

Alors, permettez-moi, d'entrée de jeu, de vous remercier, cher Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'occasion que vous me donnez de présenter la position concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Héberville-Station, propriété de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

1105

Je vais vous faire un résumé de ce qu'on vous a déposé en termes de mémoire.

Ce projet est jugé essentiel à la gestion durable des matières résiduelles pour l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La Ville de Saguenay, en tant que municipalité régionale de comté, MRC, et municipalité locale, assume la pleine responsabilité de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles, PGMR.

1110

Le profil de ma ville. Donc, constituée en 2002 à la suite des fusions des villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie, ainsi que de plusieurs municipalités environnantes, la ville de Saguenay couvre un territoire de 1 265 kilomètres carrés. Elle comptait 152 341 habitants en 2024, une croissance marquée depuis 2021, avant une légère décroissance projetée à long terme jusqu'en 2051.

1115

Saguenay gère une gamme complète d'infrastructures environnementales : le centre de tri régional, l'écocentre, l'usine de traitement des eaux, les usines de traitement des eaux, plutôt, les étangs aérés, les sites de dépôts et anciens lieux d'enfouissement. Ces équipements soutiennent une stratégie de gestion intégrée et durable des matières résiduelles.

1120

Notre plan de gestion des matières résiduelles de Saguenay, donc 2023-2030, s'aligne sur la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la stratégie de valorisation de la matière organique. Son objectif est clair : ne destinez à l'enfouissement que les résidus ultimes.

1125

Les résultats obtenus témoignent des efforts mis par la Ville. Donc, quelques chiffres :

1130

- 17 000 tonnes de matières recyclables triées annuellement;
- 9 000 tonnes de matières organiques valorisées en compost;
- 80 000 tonnes d'agrégats réemployés dans les travaux d'infrastructure
- 24 000 mètres cubes de biosolides municipaux valorisés;
- Ainsi que 200 000 visites par année dans nos écocentres.

1135 Ces initiatives ont permis de réduire les matières enfouies de 719 kilogrammes par habitant en 2014, à 492 kilogrammes par habitant en 2023. Un résultat supérieur à l'objectif provincial de 525 kilogrammes par habitant.

1140 L'instauration de la collecte de matières organiques en 2022 a joué un rôle déterminant dans cette baisse.

1145 Le PGMR comporte 54 actions dont plusieurs ciblent l'information, la sensibilisation et l'éducation du public. Nous avons plusieurs campagnes médiatiques, des programmes scolaires ainsi que des ateliers. L'accompagnement des industries, commerces et institutions, ainsi que le développement des projets de réduction à la source et le réemploi.

Ces actions visent à réduire la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement et à mobiliser la collectivité dans la transition vers une gestion responsable des déchets.

1150 Notre entente intermunicipale. En prévision de la fermeture du lieu d'enfouissement de Chicoutimi, en 2017, Saguenay a conclu, en 2015, une entente intermunicipale avec la RMR du Lac-Saint-Jean et la MRC Fjord-du-Saguenay. Cette entente, toujours active, encadre l'utilisation du LET de Hébertville-Station et prévoit des renouvellements automatiques de 10 ans, tant que le site demeure en exploitation. Cette collaboration procure des avantages majeurs :

- 1155
- La mutualisation des infrastructures et la réduction des coûts par tonne enfouie;
 - La gestion publique transparente et conforme aux normes environnementales;
 - La stabilisation, la stabilisation financière à long terme;
 - La réduction des émissions de GES par rapport à un transport des déchets hors région.

1160 Des comités intermunicipaux assurent le suivi du respect des engagements, la coordination des PGMR et la conformité réglementaire.

Plusieurs scénarios avaient été évalués et justifient notre choix.

1165 Avant de conclure l'entente, plusieurs options ont été étudiées :

- Le transbordement des déchets vers d'autres sites à l'extérieur de la région;
- L'ouverture d'un nouveau site d'enfouissement sur le territoire de Saguenay;
- Le partenariat pour l'utilisation du LET d'Hébertville-Station.

1170

Ce dernier scénario s'est imposé comme la solution la plus durable et la plus cohérente avec les principes de développement durable. Il limite les impacts environnementaux, favorise la collaboration régionale et permet un meilleur contrôle public de la gestion des déchets.

1175

Un règlement municipal a d'ailleurs été adopté afin que tous les résidus ultimes produits sur le territoire de Saguenay soient enfouis exclusivement au LET d'Hébertville-Station.

La Ville de Saguenay reconnaît la nécessité de disposer d'une capacité d'enfouissement suffisante à moyen et à long terme, tout en poursuivant activement la réduction des déchets à la source. Parmi les actions concrètes récentes et prévues :

1180

- La mise en service, en 2025, d'un nouveau centre de tri automatisé améliorant la performance et la qualité du recyclage;
- Les campagnes continues d'information, de formation et de sensibilisation auprès des citoyens et des ICI;
- Accompagnement personnalisé des entreprises pour réduire les déchets et améliorer leur performance environnementale;
- Et l'adoption d'une exigence de détournement de 75% des résidus de construction, rénovation et démolition dans les contrats municipaux.

1185

1190

Ces efforts visent à prolonger la durée de vie utile du LET d'Hébertville-Station et à optimiser la gestion dans une perspective régionale et collective.

La Ville tient à souligner que le refus du projet d'agrandissement entraînerait des conséquences graves pour la région :

1195

- La perte de la mutualisation et la hausse des coûts pour les municipalités;
- La perte d'emplois directs et indirects;
- La perte de stabilité à long terme dans la gestion des déchets;

1200

- L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées au transport hors région, contraire aux objectifs du plan climat 2025-2035 de Saguenay.

En conclusion :

1205

- La Ville de Saguenay réaffirme son soutien au projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station, considérant qu'il s'agit du seul lieu d'enfouissement autorisé et opérationnel dans la région;
- Qu'il est géré de manière rigoureuse et responsable par un organisme public;
- Que son agrandissement a été planifié pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux, la protection des milieux humides, la réduction du déboisement et l'atténuation du bruit et des odeurs;
- Qu'il représente une solution optimale d'un point de vue économique, logistique et environnemental.

1210

1215

En conclusion, la Ville considère que ce projet est nécessaire à la pérennité du système régional de gestion des matières résiduelles, qu'il s'inscrit pleinement dans les objectifs provinciaux de réduction de l'enfouissement et qu'il garantit une gestion responsable, publique et durable des résidus ultimes pour les décennies à venir.

1220

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame Dufour, pour votre présentation. On va échanger avec vous quelques minutes, si vous le voulez bien.

1225

Mme JULIE DUFOUR :

Avec plaisir.

1230

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on a lu votre mémoire, puis vous êtes revenue aussi avec la réalité de 2017, c'est-à-dire la fermeture du lieu d'enfouissement technique de Chicoutimi. Il y avait différents scénarios qui étaient sur la table, vous avez parlé, bon, du transbordement puis de l'ouverture d'un autre LET

1235 sur le territoire. Dans votre mémoire, vous expliquez clairement pourquoi le transbordement a été écarté, entre autres à cause de l'émission de gaz à effet de serre.

1240 Par contre, pour l'ouverture d'un nouveau LET, les raisons qui ont écarté ce scénario-là ne sont pas présentes dans le mémoire. Donc, est-ce que vous pouvez nous en parler un peu plus du scénario, pourquoi ce scénario-là... je comprends que le scénario le plus intéressant c'était le partenariat avec la RMR, ça, on l'a bien compris, mais pourquoi vous avez écarté le scénario du nouveau LET sur le territoire de Chicoutimi?

LE PRÉSIDENT :

1245 Là, je prêterais peut-être la parole à mon expert qui a travaillé sur ce dossier.

LE PRÉSIDENT :

1250 Excellent, bien, ça tombe bien, on va profiter de votre expert.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1255 C'est bon. Dans le fond, dans l'objectif du projet d'agrandissement, dans le fond, ça a servi un peu, comme je pense qu'on l'avait nommé au mois de septembre, ça se veut dans un objectif de continuité des opérations. Pour nous, on est déjà... tout notre modèle opérationnel vient au site d'enfouissement d'Hébertville-Station. Donc, d'envisager un nouveau site sur le territoire, ce n'était pas envisagé étant donné la continuité.

1260 On a fait allusion aussi au BAPE générique qui a été fait sur la mutualisation régionale un peu des matières, ça fait que c'était dans cette optique-là que nous, la décision était de rester avec la RMR.

LE PRÉSIDENT :

1265 Mais je comprends que vous aviez déjà une voie de tracée, si je peux m'exprimer ainsi, mais est-ce que vous aviez... est-ce que cette option-là a été étudiée de votre côté ou ça a été regardé rapidement?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1270

Pas, ça n'a pas été regardé dans l'optique de l'agrandissement qu'on parle dans les derniers temps, non.

Mme JULIE DUFOUR :

1275

Sinon, si vous parlez de 2017...

LE PRÉSIDENT :

1280

Oui, oui, exact, 2017.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1285

Oui. En 2017, c'est qu'il y avait un enjeu, comme on l'a nommé, bien, on l'a nommé environnemental, il y avait un objectif aussi d'opération logistique, entreprise privée versus une entreprise publique.

Mme JULIE DUFOUR :

1290

Je pense que l'objectif était peut-être plus d'aller vers un organisme public par souci de transparence, puis on n'a pas besoin de parler de ce qu'on a vu un peu partout au Québec, là...

LE PRÉSIDENT :

1295

Non, je comprends.

Mme JULIE DUFOUR :

1300

... mais de régionaliser dans une transparence de gouvernance publique, je pense que ça rendait les opérations pour tout le monde beaucoup plus solide.

LE PRÉSIDENT :

1305 Bien, justement, j'ai une prochaine question dans cette optique-là aussi. Vous parlez des
avantages de l'entente avec la RMR, des économies d'échelle, entre autres, est-ce que vous
pouvez nous parler un peu de la situation, avant RMR et après, en termes financiers, c'est-à-dire
est-ce que les coûts sont similaires? Je ne veux pas nécessairement avoir des chiffres, mais juste
1310 peut-être avoir le « macro » un peu de la situation par rapport... vous parlez beaucoup de
stabilisation des coûts, d'économie d'échelle, et cetera, donc qu'est-ce que c'était avant l'entente
avec la RMR puis qu'est-ce que c'est maintenant?

Mme JULIE DUFOUR :

1315 Bien là, c'est sûr que je n'ai pas les chiffres de 2013-14-15, je ne m'étais pas du tout préparée
à ce genre de question.

LE PRÉSIDENT :

1320 Non, non, non, mais c'est pour ça que je ne veux pas avoir de chiffres, là. C'est vraiment une
question de discussion avec vous sur l'aspect « macro » de la situation, sans rentrer dans les
détails.

Mme JULIE DUFOUR :

1325 Bien, sans rentrer dans les détails, de façon générale, en administration publique, vous
comprendrez que le fait d'être régis par une institution qui est publique, on n'est pas aux aléas non
plus de l'entreprise privée et des appels d'offres, des hausses de coûts et compagnie. Donc, il y a
une gestion qui est capable d'être beaucoup plus optimale, de s'adapter puis d'avoir des prix qui
1330 sont mieux.

Mais sinon, les prix, tout ce qu'il y a eu avant 2017, là, je n'ai vraiment pas ça avec moi, mais
ça nous fera plaisir de vous les fournir.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, non, ce n'est pas là que je voulais aller non plus, dans ce détail-là. Peut-être une dernière question sur les appels d'offres municipaux. Vous dites que vous tendez, ou vous voulez une réduction des CRD dans les appels d'offres, de quelle façon ça s'opérationnalise, de quelle façon vous intégrez ça, est-ce que c'est une clause?

1340 **Mme JULIE DUFOUR :**

Tout à fait.

1345

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est des discussions avec les entrepreneurs? Puis la question qui suit c'est, comment c'est reçu, cette mesure-là? Est-ce que vous avez autant de soumissionnaires qu'avant ou, bref...

1350

Mme JULIE DUFOUR :

À ma connaissance, autant de soumissionnaires qu'avant, puis ils sont intégrés à même nos appels d'offres. Pour vrai, monsieur Descôteaux, je ne sais pas si vous, vous...

1355

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

C'est une annexe dans le fond qui est directement dans nos appels d'offres, là. Je pense même qu'on vous l'a transmise. Dans le fond, c'est une annexe qui est dans tous les contrats de construction de la Ville, depuis juillet 2019 que c'est en vigueur.

1360

LE PRÉSIDENT :

1365 Puis comment c'est reçu de la part des entrepreneurs?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1370 Bien, dans le fond, il y a quand même une, je ne veux pas dire une appréhension, mais pour
contrer ça un peu, c'est qu'on a donné des outils un peu, c'est qu'on a fait des modèles où est-ce
que les entrepreneurs ont à remplir ces documents-là et non à les concevoir. Ça fait qu'on leur
donne des outils un peu d'accompagnement là-dedans, mais dans le fond...

LE PRÉSIDENT :

1375 Pour savoir, par exemple, quoi faire exactement sur le chantier, là.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1380 Exactement. On leur donne des exemples de plans, on leur donne des exemples de
formulaire, on les aide, puis on est là aussi en accompagnement. Je parle, nous, notre Service
d'environnement, en accompagnement du Service des immeubles qui donne la majorité de nos
contrats.

LE PRÉSIDENT :

1385 O.K., excellent, très clair.

Mme JULIE DUFOUR :

1390 Généralement, quand ça ne va pas bien, les mairesses, on le sait tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

1395 Oui, bien, c'est ça.

Mme JULIE DUFOUR :

1400 Puis je n'ai jamais eu de plainte là-dessus, monsieur Morissette...

LE PRÉSIDENT :

O.K., bien, c'est parfait.

1405 **Mme JULIE DUFOUR :**

... donc, je pense que nos entrepreneurs aussi veulent faire partie de la solution. Donc, c'est à chacun de faire son petit bout.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Bien, c'est très clair pour moi, merci beaucoup de votre présentation.

1415 **Mme JULIE DUFOUR :**

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1420 Merci, bonne soirée. Comme je vous l'avais annoncé, on va prendre une pause de 20 minutes puis on va reprendre avec d'autres présentations après la pause. Merci beaucoup. À tout à l'heure.

1425 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
RÉEMPLOI+ (DM13)
Mme KATIA GIRARD

1430

LE PRÉSIDENT :

1435

La commission va reprendre ses travaux. Vous pouvez reprendre votre place, s'il vous plaît. Donc, je vous demanderais de regagner vos places, on va poursuivre. Donc, la prochaine intervention, donc je vais inviter Katia Girard à l'avant.

1440

Donc, madame Katia Girard, bienvenue madame Girard, installez-vous. Donc, on est là pour vous, on vous écoute.

Mme KATIA GIRARD :

1445

Parfait. Donc, bien, bonsoir. Je me présente, moi, c'est Katia Girard, je suis la directrice générale de Réemploi+. Réemploi+ est une entreprise d'économie sociale qui couvre l'ensemble du Lac-Saint-Jean. Nous avons une double mission, soit le réemploi de matières qui sont détournées de l'enfouissement et la valorisation de personnes qui ont besoin de tremplin pour s'intégrer socioprofessionnellement.

1450

Donc, la principale part de notre mission réfère vraiment à la réalisation de certains éléments du plan de gestion des matières résiduelles de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Notre mémoire ce soir est déposé dans le but d'appuyer la demande d'agrandissement du LET qui a été déposée par la RMR.

1455

L'idéologie de Réemploi+ provient d'un constat qu'au niveau des écocentres, on avait beaucoup de matières qui avaient encore les qualités nécessaires pour être utilisées, mais qui, faute de débouchés, se retrouvaient ultimement vers le LET.

1460

Donc, devant ce constat-là, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean s'est investie dans un projet de recherche et développement qui a duré pendant quatre ans, quatre années où ils ont évalué vraiment le potentiel du gisement, donc la qualité de la matière, les quantités de matières

pour voir si, oui ou non, il y avait vraiment une piste avec le réemploi. Et, de ça, notre organisation s'est avérée être une solution évidente et l'incorporation a eu lieu, donc, le 15 octobre 2020. Donc, nous avons demain, cinq ans.

1465

L'objectif de créer cet OBNL-là était vraiment de créer quelque chose qui allait devenir une nouvelle solution pour répondre à un besoin qui était criant et non pas de dédoubler ou de créer un nouveau compétiteur dans la région.

1470

Donc, ça se voulait vraiment être une organisation qui allait être en reconnaissance des expertises puis qui allaient maximiser ou optimiser le potentiel des autres entreprises déjà sur le territoire, ou des autres initiatives présentes sur le territoire.

1475

C'est pourquoi les membres fondateurs sont issus de différents secteurs d'activités, dont la Régie des matières résiduelles est allée chercher des gens qui avaient une expertise au niveau de la formation, au niveau de l'économie sociale, au niveau de l'intégration des personnes, également dans le secteur communautaire, et des gens du secteur public.

1480

La gouvernance de notre organisation est faite vraiment en respect de la gouvernance des entreprises d'économie sociale. Donc, par souci de respect de ces obligations-là et également par souci de s'assurer de se conformer aux obligations législatives autour de tout ce qui est les dimensions publiques, tous les cadres publics qui ont des obligations par rapport à leur implication dans les autres organisations, la Régie des matières individuelles est un conseiller, est un observateur au sein de notre conseil d'administration des différents comités de travail également, donc c'est vraiment un partenaire qui n'a pas droit de vote au niveau des décisions liées à la gouvernance.

1485

De même, lorsque la Régie soutien Réemploi+ dans les opérations, que ce soit sur le plan des ressources financières, des ressources matérielles, des ressources humaines, ça fait toujours l'objet d'une résolution passée au conseil d'administration de la Régie par souci de respect du cadre législatif et de la transparence.

1490

Réemploi+, c'est le plus gros écosystème de réemploi au Québec et au Canada. On a obtenu différents prix, différentes distinctions, autant nous, comme OBNL, que la Régie des matières résiduelles, en reconnaissance du développement ayant un potentiel de gestion des déchets, donc

1495

autant au niveau de la Fédération canadienne des municipalités, de RECYC-QUÉBEC. Des prix aussi pour les caractères de la recherche, de l'innovation, de l'économie circulaire.

1500 Donc, c'est différents secteurs qui ont reconnu vraiment l'apport de Réemploi+ au niveau de la gestion environnementale.

1505 On a, en termes de composantes, Réemploi+ comprenait trois quincailleries du réemploi. Malheureusement, pour des raisons que je vais évoquer plus tard, maintenant il reste seulement une quincaillerie R+. Nous avons un entrepôt d'environ 9 000 pieds carrés. Nous avons également environ une douzaine d'opportunités d'ateliers pour les personnes, donc le deuxième volet de notre mission, et nous sommes présents dans six centres de dons qui sont directement dans les sites des écocentres du Lac-Saint-Jean.

1510 Donc, la Régie des matières résiduelles, en entente de partenariat avec nous, avec Réemploi+, accueille l'équipe de Réemploi+ sur le terrain, là où les citoyens se rendaient déjà d'ailleurs pour aller porter leurs matières, puis nous laisse accès, comme colocataires avec eux sur le terrain, mais au-delà de ça, il y a aussi un travail en étroite collaboration qui s'est créée au fil des ans.

1515 D'ailleurs, depuis avril 2025, compte tenu de la responsabilité de la RMR par rapport à la valorisation des matières dans les écocentres, donc la bonne matière à la bonne place, le réemploi est devenu une case supplémentaire, donc une tâche qui s'est inscrite dans la description de tâches des valoristes et Réemploi+ a maintenant une équipe volante, donc va venir prendre la relève avec les valoristes directement sur le terrain, comme des organisateurs du tri, donc les experts du potentiel de réemploi de la matière.

1525 Au niveau des retombées environnementales, comme je vous l'ai nommé tout à l'heure, les résultats de Réemploi+ s'inscrivent dans le plan de gestion des matières résiduelles de la RMR du Lac-Saint-Jean, ce qui signifie qu'on doit colliger énormément de statistiques au niveau de la captation et de la vente des matières.

Nous savons combien de tonnages de matières ont été détournés, selon les catégories. On sait le kilométrage que la matière a parcouru, on sait le nombre d'articles vendus par catégorie

1530 également. Donc, on a vraiment une foule d'informations quantitatives et qualitatives qui nous permettent vraiment de transmettre les données de manière la plus probante possible.

1535 En quatre ans, on est passé de 43 kilos de matières détournées des sites d'enfouissement vers notre écosystème de Réemploi+ à 463 000 kilos en 2024. Tout ce transport-là a été fait dans une perspective de diminution du kilométrage parcouru. Donc, malgré l'augmentation du tonnage de matières, on observe vraiment une réduction du kilométrage parcouru, donc des gaz à effet de serre produit pour acheminer les matières vers le réemploi.

1540 La prémisse de départ de tout ce projet-là était vraiment dans une mission environnementale d'essayer d'arriver vers une carboneutralité des opérations dans les éco-centres pour traiter les matières, en les intégrant dans un écosystème de réemploi.

1545 Pour aller plus loin encore dans cette prémisse-là, la Régie des matières résiduelles s'est engagée, avec l'Université du Québec à Chicoutimi et Mitacs, dans un projet de maîtrise en éco-conseil, à vraiment établir un portrait des gaz à effet de serre évités par le réemploi.

1550 Ce qu'on s'est rendu compte à travers tout ça, c'est que non seulement on avait un seuil de 1,8 fois l'économie des gaz à effet de serre seulement par le détournement, mais en plus, par le prolongement du cycle de vie, on devenait une initiative qui avait un impact positif énorme dans la région.

1555 En 2024, pour 463 000 kilos de matières, 165 000 articles vendus dans les quincailleries, on parle d'un évitement de 1 712 tonnes de gaz carbonique équivalent, qui équivaut à 542 camionnettes stationnées pendant un an.

1560 Maintenant, pour les retombées sociétales. Le deuxième volet de notre mission touche des personnes. Par contre, les données sociétales ne sont pas seulement en lien avec les personnes en général, mais avec tout l'ensemble de la population, le changement de paradigme que Réemploi+ amène par rapport au mode de consommation de la population.

1560 La Régie des matières résiduelles intègre, depuis le départ, toute l'information ou la formation de la communauté pour sensibiliser au réemploi, autant au niveau du don de matières que de la consommation écoresponsable.

1565 À l'intérieur des plans de communication, nous bénéficions, on bénéficie du plan de communication de la Régie des matières résiduelles parce que les informations dirigent également vers le réemploi, lorsqu'on parle du message que la Régie lance vers la population.

1570 On est régulièrement intégrés dans des projets, dans des projets qui se développent ou dans des projets qui ont un potentiel d'intégrer du réemploi à l'intérieur, et on est régulièrement, mon président et moi-même, invités dans des présentations ou dans des activités qui auraient un potentiel de réemploi pour pouvoir poursuivre ce discours-là, pour pouvoir le promouvoir et faire connaître les résultats du réemploi.

1575 Sinon, les ateliers R+ nous permettent vraiment d'intégrer le volet des humains au développement durable. Donc, nous sommes un milieu 100 % inclusif puisque ce sont les revenus générés par les ventes qui nous permettent d'accueillir les personnes.

1580 Nous n'avons pas les contraintes des différents cadres de financement, ce qui nous permet de mettre en relation des gens qui, normalement, compte tenu des besoins différenciés des différents ministères, vont les diriger vers des ressources différentes. On agit non seulement sur le développement durable des humains, mais également au niveau des préjugés sociaux pour leur permettre de voir, de valoriser les ressemblances et les différences des personnes.

1585 Pour vous donner un bref aperçu, en 2024, c'est 458 personnes qui ont bénéficié de notre organisation et jusqu'à maintenant, cette année, nous en sommes déjà à 416 personnes.

1590 L'économie circulaire était au cœur de la structure de l'écosystème de Réemploi, donc nous participons, en collaboration avec les partenaires, à plusieurs formations formatives, à de l'animation d'ateliers participatifs et à la mise à jour de formations qualifiantes avec les centres de services scolaires.

1595 Nous sommes devenus un créateur d'emplois de qualité, créant plus de 34 emplois permanents au sein de notre écosystème et nous poursuivons en continu la veille stratégique pour s'assurer que le réemploi prend sa place le plus possible à l'intérieur des projets et de se mettre à jour également par rapport aux changements qui pourraient y avoir.

1600 Finalement, les retombées financières. Évidemment, nous sommes un projet d'envergure, un projet ambitieux qui a permis, au cœur de la phase de recherche et développement, la Régie des matières résiduelles est allée chercher l'équivalent de 4,6 millions d'argent pour les trois premières années, dont près de 22 % provenaient de la RMR, dans un but vraiment d'assumer la partie responsable du financement et pour permettre justement de mettre en place notre écosystème.

1605 Il faut savoir que tous ces sous-là étaient « redditionnés », étaient vérifiés également, la plupart étaient audités, dans un but vraiment de ne pas dédoubler le financement puis de s'assurer que c'était les dépenses pour lesquelles le financement avait été octroyé.

1610 Nous sommes – demain, nous allons avoir cinq ans. Habituellement, on parle de trois à cinq ans pour qu'un commerce soit autonome financièrement, génère des revenus suffisants. De notre côté, nous sommes un changement de paradigme des modes de consommation, donc le délai est un peu plus ralenti qu'un délai normal, si on veut, au niveau des croissances économiques. Heureusement, nous avons la chance d'avoir la Régie des matières résiduelles qui poursuit son soutien pour nous aider à l'intérieur de ces défis-là.

1615 Nous avons, comme je l'ai nommé, dû fermer deux quincailleries au début de l'été. En fait, c'est que le modèle de Réemploi+ était basé sur le financement des autres filières des 3RV-E, mais malheureusement, nous n'avons aucun cadre, aucune législation, aucune réglementation qui nous permet de financer nos activités actuellement. Donc, c'est vraiment une économie directe de ventes, revenus – dépenses absorbées par ces revenus-là.

1620 Depuis l'ouverture, la Régie des matières résiduelles a investi 2 266 000 \$, qui est comparable aux revenus des ventes qui sont de l'ordre de 2 170 731 \$.

1625 Finalement, l'élargissement du champ d'action, c'est le développement des eaux de source. Donc, Réemploi+ a maximisé le potentiel des écocentres, qui était vraiment le cœur au départ du projet, mais comme on l'a nommé déjà ce soir, les ICI n'ont pas accès nécessairement aux écocentres, ils s'en vont directement vers le LET en bonne partie. Il y a également tout ce qui est les résidus de CRD qui vont se diriger aussi vers les sites d'enfouissement plus rapidement.

Donc, on travaille vraiment à mettre en place un cadre, en amont, pour réussir à capter le maximum de matières et les envoyer vers la bonne filière également. Donc, s'ils n'ont pas le

1630 potentiel de réemploi, s'ils ont du potentiel de valorisation ou de récupération, donc les diriger par
les bonnes mécaniques et, pour ce faire, on a eu la chance également d'être appuyés par la Régie
des matières résiduelles pour un projet de recherche, également, avec Mitacs et l'Université du
Québec à Chicoutimi.

1635 Et, en ce moment, nous sommes en projet de collaboration avec l'APCHQ, la RMR et
Réemploi+, vraiment pour établir un cadre de gestion des résidus de chantiers directement au sein
du Lac-Saint-Jean pour travailler avec des entrepreneurs qui font des tests pour s'assurer que les
méthodes sont le plus efficaces possible.

1640 Pour conclure, ce serait malhonnête et se déresponsabiliser de mettre l'ensemble des
responsabilités des changements climatiques sur une seule organisation qui est la RMR.

1645 Le mandat de gérer les matières qu'on produit de plus en plus, oui, relève de la Régie en
majeure partie, mais c'est une responsabilité citoyenne collective que de penser autrement, que
d'agir autrement que de consommer de manière durable. On a une Régie des matières résiduelles
qui est proactive, qui a un leadership crédible au niveau provincial, qui soutient une foule de
nouvelles initiatives. Je suis ici pour parler de Réemploi+ principalement, mais je ne suis pas la
seule initiative qui naît d'un programme avec la Régie.

1650 Malgré tout, le projet d'agrandissement du LET s'avère nécessaire pour accueillir les déchets
ultimes. Ce besoin est le résultat des comportements sociétaux, un signal d'alarme que nous
devons changer individuellement et collectivement.

Merci.

1655

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation, madame Girard. Je laisse la parole à ma collègue
commissaire qui va échanger avec vous.

1660

LA COMMISSAIRE :

1665 Merci, madame Girard, merci beaucoup. Vous avez répondu en partie à l'une de mes questions concernant la fermeture des deux succursales de quincaillerie R+. Ce que je comprends, c'est que ce sont des raisons financières, au fond, qui ont fait que vous avez dû fermer ces deux quincailleries-là?

Mme KATIA GIRARD :

1670 L'idéologie initiale et les obligations des ententes de financement ont fait en sorte que le modèle s'est construit à partir de ce que l'on connaissait des modèles de financement actuels pour les autres filières des 3RV-E. Malheureusement, ces programmes, ces réglementations-là n'ont pas encore descendu, malgré le fait qu'on est bientôt dix ans plus tard.

1675 Donc, devant ces contraintes-là, dans un modèle où les dépenses sont très élevées, on a dû prendre la décision pour la pérennisation de l'organisation, effectivement.

LA COMMISSAIRE :

1680 O.K., merci. Par ailleurs, vous indiquez – oui, pardon?

LE PRÉSIDENT :

1685 Si je comprends bien, vous parlez de modèle subventionné, c'est ça? Dans le fond, les autres filières des 3RV-E, c'est des modèles subventionnés alors que les quincailleries R+, ce ne sont pas des modèles subventionnés, elles se basent uniquement sur le financement de la vente d'éléments réutilisables?

Mme KATIA GIRARD :

1690 Oui. Bien, en fait, c'est tous les programmes. Certains sont à redevances, certains sont par subvention, il y en a qui sont par absorption du déficit, également. Donc, c'était basé sur cette connaissance-là, mais évidemment, le réemploi n'ayant pas accès à ces programmes-là pour le moment...

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Il doit s'autofinancer.

1700 **Mme KATIA GIRARD :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1705 C'est bon. Très clair. Je m'excuse.

LA COMMISSAIRE :

1710 Non, ça va. Très bien, ça précise, merci.

1710

Vous indiquez aussi dans votre mémoire que les résidus de CRD représentent un défi de taille pour l'ensemble de la province et même l'ensemble du Canada, qu'est-ce qui est le plus grand défi pour vous dans ce secteur-là? Puis peut-être que j'ajouterais à ma question, qu'est-ce qui pourrait contribuer à une meilleure participation de la part des, on va dire, des gens dans le domaine de la construction, entrepreneurs et autres, comment vous voyez ça? Comment on peut trouver, comment on peut améliorer?

1715

Mme KATIA GIRARD :

1720

On sait que des changements semblent s'en venir tranquillement vers les réglementations dans le milieu de la construction. Donc, en prévision de ces changements-là, c'est pourquoi on travaille avec l'APCHQ également, et la RMR, on veut s'assurer de soutenir le plus possible les entrepreneurs généraux et tous les autres corps de métier avec lesquels ils vont collaborer pour les accompagner dans le tri sur chantier. Donc, le plan de gestion des résidus de chantier qui devraient éventuellement devenir une obligation.

1725

C'est sûr que les cadres d'obligation sont un élément qui favorise vraiment au niveau du réemploi ou des autres filières. Je dirais que le principal défi c'est toujours un défi qu'on voit

1730 beaucoup dans l'économie sociale, qui est faire plus avec moins. Donc, de devoir réussir à tirer notre épingle du jeu tout en ayant les moyens de l'économie sociale, de se positionner, d'influencer, d'être au quotidien sur le terrain, tout en ayant, en parallèle, besoin d'être aussi en amont, en analyse, puis en stratégie.

1735 Donc, je dirais que c'est un peu les défis principaux, oui.

LA COMMISSAIRE :

1740 Et quand vous dites qu'il y a une possibilité de réglementation, elle viendrait d'où, proviendrait d'où, cette réglementation?

Mme KATIA GIRARD :

1745 Elle peut provenir d'une multitude de sources. Ça peut aller jusqu'au donneur de contrat, donc le citoyen à la base qui veut s'assurer que l'entrepreneur va gérer ses résidus de chantier de manière écoresponsable; ça pourrait venir également d'un mouvement sociétal, ça pourrait venir de la gouvernance municipale ou de la gouvernance provinciale. Donc, il y a plusieurs sources qui pourraient imposer ou fortement recommander cette gestion écoresponsable.

LA COMMISSAIRE :

1750 Peut-être une dernière question, votre initiative est extrêmement intéressante, est-ce que, justement, Réemploi+ pourrait s'étendre à Ville de Saguenay ou à la MRC Fjord-du-Saguenay?

Mme KATIA GIRARD :

1755 Le modèle actuel ne peut pas être copié-collé à 100 % parce qu'on a la chance d'avoir des écocentres où on opère nos centres de dons, mais des écocentres qui sont au sol. Donc, on a une possibilité de deuxième captation plutôt que de tirer une matière en céramique, par exemple, dans une benne, dans un conteneur où, à ce moment-là, ça devient impossible de le récupérer dans sa nouvelle condition.

1760

1765 Néanmoins, toute l'expertise qu'on a développée, ça nous fait toujours plaisir de la faire profiter aux gens. Est-ce que la collaboration avec Ville de Saguenay ou avec toute autre municipalité est possible? Je vous dirais oui, il y a l'ouverture, il y a tout ce qu'il faut en place, mais ça prend des moyens. Donc, il y a toujours cet enjeu-là qui plane nécessairement.

LA COMMISSAIRE :

1770 Je comprends. Merci beaucoup et bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Girard, pour votre participation, bonne soirée.

1775 **Mme KATIA GIRARD :**

Merci.

1780

M. LOUIS OUELLET
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST (DM6)

LE PRÉSIDENT :

1785

J'appelle le prochain intervenant, il s'agit de monsieur Louis Ouellet. Vous êtes invité à l'avant.
Bonsoir, monsieur Ouellet.

LA COMMISSAIRE :

1790

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1795

Ça va bien?

M. LOUIS OUELLET :

Très bien. Très bien.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent.

1805 **M. LOUIS OUELLET :**

Un peu tard, mais on va faire avec ce qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

1810 Pas de problème. On est là pour vous, prenez tout votre temps.

M. LOUIS OUELLET :

1815 Très heureux d'être avec vous, madame, monsieur les commissaires pour ce beau projet, je crois, d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

1820 Dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – en fait, je ne vous ai pas dit qui je représentais, en passant. Mon nom est Louis Ouellet, je suis préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, maire de la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, là où il y avait un lieu d'enfouissement technique et un lieu d'enfouissement sanitaire, et également président de l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donc, vision régionale, vision MRC et vision locale.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM6)

1825

Début de la phrase à la page 1 : « Dans le cadre du projet d'agrandissement... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] le développement des quincailleries du réemploi. »

1830 Ce que vous avez eu comme présentation tout à l'heure, la Régie des matières résiduelles, c'est un million de dollars qu'elle a investis à l'intérieur de l'organisation.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM6)

1835 **Début de la phrase à la page 1 : « Ces initiatives ont permis de détourner... »**

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] de 545 camionnettes retirées de la circulation. »

En fait, j'ai deux camionnettes de plus que madame tout à l'heure.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM6)

1840 **(Début de la phrase à la page 2 : « Il est important de rappeler que la Régie... »**

Fin du mémoire.

Merci de votre attention.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Ouellet, pour votre présentation. On échange un peu avec vous?

1850 **M. LOUIS OUELLET :**

Sur tout ce que vous voulez.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Bien, écoutez, on a lu votre mémoire, vous êtes revenu sur certains points de votre mémoire dans votre présentation, entre autres sur les projets économiques porteurs pour la région. Dans quelle mesure ces projets économiques là pourraient avoir une influence sur le tonnage enfoui au LET?

1860

M. LOUIS OUELLET :

1865 Ce que l'on sait, c'est que d'ores et déjà, il y a des matières qui sortent de la région sans être traitées sur le territoire. Ça, on le sait, on l'estime entre 20 et 40 000 tonnes qui, à l'heure actuelle, sont produites sur notre territoire et sortent de la région. On ne pourrait pas vous dire à quel endroit elles sont, mais ça, on a cette certitude-là qu'on a une quantité qui sort de la région.

1870 Maintenant, il pourrait être potentiellement imaginable que ces quantités-là retournent à l'intérieur de notre organisation, donc il faudra trouver le moyen de les assumer. Ça, c'est ce qui se fait.

1875 Maintenant, il faut prévoir également ce qui se fera. On est en pleine transition économique en ce qui concerne la foresterie. On est en pleine transition économique en ce qui concerne plusieurs projets de développement de la bioéconomie. Et, malheureusement, des résidus ultimes, on en aura. On aura également une augmentation de matières à valoriser, ça, on le sait. Mais des déchets ultimes, il est potentiellement imaginable et il faut prévoir l'imprévisible dans ce cas-là, et la marge de manœuvre que l'on souhaite, je pense, peut répondre assez adéquatement à ce que
1880 l'on n'espérerait pas enfouir, mais qu'on devra potentiellement le faire.

LE PRÉSIDENT :

1885 Puis, justement, vous revenez sur ma deuxième question que j'avais pour vous. Vous parlez justement de cette fameuse marge de manœuvre là, vous dites que 203 000 tonnes, ça ne doit pas être vu comme une marge de manœuvre superflue. Bon, là, je comprends que vous avez exploré deux éléments, ce qui sort de la région puis aussi, ce qui se fera, mais au niveau de la marge de manœuvre, qu'est-ce que vous considérez comme superflu ou pas superflu, dans la mesure où si vous écrivez ça, est-ce que vous avez une réflexion qui guide, en fait, la marge de manœuvre, je
1890 dirais « idéale », entre guillemets, là?

M. LOUIS OUELLET :

1895 En fait, je n'ai pas de marge de manœuvre idéale. Ce que je considérerais inconcevable, c'est qu'on ne puisse pas faire face à ce qu'il pourrait nous arriver. Pour ma part, de trimbalier des

matières résiduelles à l'extérieur de la région parce qu'on n'aurait pas la capacité de pouvoir les recevoir, pour moi, est totalement un non-sens, et pour moi et, je pense, pour mes enfants.

1900 Je considère que ça n'aurait pas d'allure de pouvoir transporter des matières que l'on peut utiliser sur notre territoire dans un site qui, puis je peux le comparer parce que j'ai eu l'Ascension pendant des décennies, là, un site qui est parfaitement adapté pour ce que l'on souhaite faire. Malheureusement, on aura toujours, en tout cas, dans un avenir prévisible, des déchets à enfouir.

1905 Maintenant, nous, ce qu'on espère, c'est pouvoir y faire face. Si on peut être meilleur, tant mieux, on l'espère, on le souhaite. Moi, je pense que les gouvernements ont des... et de l'éducation populaire doit entrer en ligne de compte en ce qui concerne les mesures à prendre pour diminuer les possibilités d'enfouir, mais pour le moment, on n'est pas là et cette marge de manœuvre là, bien, je considère qu'elle est nécessaire pour notre région, pour notre développement.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

1915 Très bien, très clair pour moi. Peut-être une petite dernière avant de partir. Vous avez parlé que dans la région, vous faites preuve de beaucoup de créativité, est-ce que vous avez des exemples à nous partager? On a entendu la dame de Réemploi+, madame Girard de Réemploi+, qui est une initiative régionale créative, est-ce que vous avez d'autres exemples comme ça dans la région à nous partager?

M. LOUIS OUELLET :

1920 Bien, ça dépend quel genre d'exemples que vous souhaitez. Si c'est des exemples au niveau du développement économique, on peut vous en donner. On peut vous en donner également au niveau des matières résiduelles.

1925 Nous, à la Régie des matières résiduelles, parce que je suis également sur le conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles, on travaille à des ententes potentielles avec des entrepreneurs, pour voir de quelle façon on ne pourrait pas trouver les meilleurs moyens d'utiliser ou de récupérer tout ce qui est le CRD, tout ce qui est les bois de construction, et d'essayer, à la source, d'avoir un genre de séparation des matières pour que l'on puisse les réutiliser, que ce

1930

soit Réemploi+, que ce soit à l'intérieur de nos écocentres. Ça, on travaille ça de façon – et on aimerait le faire de façon régionale.

1935

Maintenant, regarde, c'est la Régie des matières résiduelles qui est maître d'œuvre de ses propres éléments en ce qui concerne ça, mais c'est une potentialité. Quand on a discuté en 2005 de l'opportunité de fermer le site d'enfouissement de l'Ascension, j'avais toujours dit que ce que je souhaiterais, c'est qu'on ait un plan de gestion des matières résiduelles à la grandeur de la région.

1940

On est un genre de secteur fermé, on a des barrières partout autour de nous, je pense que de s'entendre entre nous sur les façons de faire, les façons de travailler à ce que nos populations puissent atteindre les cibles que l'on s'est positionnées, on le fasse ensemble, je pense que c'est un choix qui est dans un avenir prévisible, nécessaire, et on avance très bien là-dedans. Mais il faut avaler l'éléphant par petites bouchées, on en a une bonne partie de mangée.

LE PRÉSIDENT :

1945

C'est bon. Je vous remercie beaucoup sur cette citation, je vais vous remercier de votre participation. Passez une belle soirée, monsieur Ouellet.

M. LOUIS OUELLET :

1950

Merci à vous, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

1955

On m'informe que ça ne bouge que très peu à distance, donc je vais fermer le registre pour les gens qui nous suivaient à distance, ils ont eu amplement l'occasion de s'inscrire pour s'exprimer. Ça n'a pas été fait, j'espère que ce sera fait demain.

1960

**MRC DE MARIA-CHAPDELAINE (DM5)
M. LUC SIMARD**

LE PRÉSIDENT :

1965

Donc, on va passer au dernier intervenant de la soirée. Donc, j'invite monsieur Luc Simard à l'avant. Bonsoir, monsieur Simard, bienvenue.

M. LUC SIMARD :

1970

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Installez-vous.

1975

M. LUC SIMARD :

1980

Merci beaucoup, monsieur Morissette, madame Leney, ça fait plaisir d'être ici. Je suis ici, moi, à titre de préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, je suis là pour donner un appui au projet, présenter notre mémoire, mais je suis aussi un membre du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles, puis je suis président actuellement de la Régie depuis 2021.

1985

Donc, c'était aussi, bien, c'est certain qu'on aussi porteurs du projet. On est quand même sept administrateurs au niveau de la Régie des matières résiduelles qui proviennent – tous des administrateurs qui sont des élus du Lac-Saint-Jean.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM5)

1990

Je vous remercie. Je suis disponible pour échanger avec vous et répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1995

Ce sera avec plaisir, monsieur Simard. Donc, merci beaucoup pour votre présentation, je vais céder la parole à ma collègue commissaire qui va échanger avec vous.

LA COMMISSAIRE :

2000

Alors, merci beaucoup pour votre mémoire, monsieur Simard. Une question, et je vous cite : « Nous avons fait le choix judicieux de gérer nous-mêmes l'ensemble de nos opérations. » On aimerait ça savoir qu'est-ce qui a motivé ce choix-là à l'époque?

2005

M. LUC SIMARD :

2010

Bien, à l'époque, moi, je n'étais pas là. Mais à l'époque, à chaque fois qu'on regardait, puis on regardait la gestion collective, les gens regardaient la gestion collective de l'ensemble de nos activités puis on s'est rendu compte, je pense, qu'on ne pouvait pas être mieux servis que par nous-mêmes, que par le maintien d'une gestion publique, puis la mairesse de Saguenay est venue en témoigner aussi tout à l'heure.

2015

On ne veut pas, on n'est pas une organisation qui est là pour faire du profit à tout prix. On a vraiment un PGMR, on a investi dans notre nouveau PGMR un million de plus en sensibilisation puis en diverses actions cette année. On a fait des projets, monsieur Ouellet en a mentionné, des projets innovateurs. Même, on a récupéré un certain temps, tous les gaz réfrigérants, on a investi des centaines de milliers de dollars là-dedans, même si on n'avait aucune obligation. Mais on a pu le faire parce qu'on avait un réseau d'écocentres, parce qu'on avait un partenariat aussi avec le Groupe Coderr, parce qu'on gérait un peu tout au niveau de ce qui se passe au Lac-Saint-Jean.

2020

Donc, pour nous, ça, ça a été la possibilité de faire des projets puis on l'a mentionné, le tri sur chantier, un projet pilote actuellement qu'on travaille avec l'APCHQ. Donc, de contrôler l'ensemble des opérations, ça nous permet aussi de tarifer, de mettre une tarification qu'on veut le plus possible dissuasive à notre lieu d'enfouissement technique. Ça, c'est un élément, même si on sait qu'il y a des lieux d'enfouissement qui chargent la moitié, même moins de la moitié moins chère de nous au Québec, là.

2025

2030 On veut quand même maintenir l'enfouissement le plus dissuasif possible, mais on veut éviter bien entendu des dépôts sauvages, on veut éviter l'exportation de déchets, donc il y a un équilibre à atteindre. Mais on est capable d'avoir un portrait juste. On regarde ce qui va dans nos écocentres, ce qu'on a à notre centre de tri, ce qu'on a au lieu d'enfouissement, donc ça nous donne une vision globale, puis un meilleur contrôle sur notre PGMR aussi, là, ça, c'est bien entendu.

2035 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., je comprends. Parlant justement – j'enfile sur la vision globale, comme vous dites, est-ce que vous avez d'autres étapes ou d'autres projets de regroupement? Par exemple, en intégrant les centres de tri de CRD et tout ça, est-ce que vous avez d'autres projets de même nature?

2040 **M. LUC SIMARD :**

2045 Bien, ça, je vous dirais que c'est des réflexions. C'est des réflexions qu'on devra avoir au conseil d'administration si on veut améliorer nos pratiques. Actuellement, on débute vraiment au début avec un projet pilote pour le CRD, mais on ne ferme pas la porte, parce qu'on voit qu'il y a quand même des projets privés qui se développent, on ne veut pas prendre non plus cette place-là, mais les projets ne lèvent pas nécessairement. Il n'y a pas une grande rentabilité non plus dans ces projets-là.

2050 C'est certain qu'il y a des enjeux de financement, puis moi, mon idée, le gouvernement du Québec devra financer des filières. On a parlé du Réemploi+, c'est une filière qui est très porteuse, qui amène de l'économie sociale, qui amène aussi des matériaux disponibles à des gens à faible coût, des gens qui n'ont souvent pas de très gros moyens, mais pourtant, c'est une filière qui n'est pas financée, qu'on devait assumer à 100 %. Donc pour nous, c'est très lourd.

2055 C'est la même chose un peu pour les CRD. Une grosse part de ce qui est enfoui au Québec c'est du CRD, c'est ce qui coûte le moins cher, mais il devra y avoir, soit une législation incitative pour inciter les gens qui font de la déconstruction à valoriser leur produit ou, à tout le moins, des mesures coercitives parce qu'actuellement, notre lieu d'enfouissement, oui, il s'emplit vite, mais je peux dire qu'une grosse part de ce qu'on met là, c'est du CRD, il faut l'avouer.

2060

Donc, il y aura... on est prêts, nous, à travailler, on est prêts à être innovateurs là-dedans, on commence déjà avec un projet pilote, mais oui, on peut réfléchir à aller plus loin à la suite de nos résultats qu'on aura avec ce projet-là.

2065 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., merci. D'autre part, si je me réfère aussi à votre mémoire, vous dites que vous avez mis en place un programme de cohabitation qui prévoit des compensations ou la prise en charge de perte de valeur de propriétés lors de leur vente. Est-ce que vous pouvez un peu plus élaborer sur ce programme-là puis en même temps, dire qu'est-ce qui... quelles ont été vos inspirations pour ce programme-là? Vous vous êtes inspirés d'autres LET ou...?

2070 **M. LUC SIMARD :**

2075 Bien, oui. Bien, il y a deux programmes. Il y a le programme de compensation pour des pertes, c'était suite au dernier Bureau d'audiences publiques, il y avait quand même des craintes des gens que vu qu'il y a un lieu d'enfouissement qui s'implante proche de leur résidence, que leur résidence perde de la valeur, donc nous, on s'est engagés à mettre en place un programme pour compenser cette éventuelle perte de valeur là.

2080 Donc ça, c'est un programme qu'on a implanté, puis on a regardé les meilleures pratiques au niveau de l'évaluation, tout ça, puis je pense que c'est un programme qui est là puis qui est disponible pour les gens qui auraient éventuellement besoin de s'en saisir, là, mais on n'a pas... on n'en a pas eu besoin jusqu'à maintenant.

2085 Et le programme de compensation, c'est qu'on a quand même eu un comité avec les résidents de proximité de notre... bien, les villégiateurs et les résidents parce que le lac Bellevue, c'est quand même plus de la villégiature, mais on les a considérés quand même, nous, comme si c'était des résidents permanents. On n'a pas voulu distinguer les gens qui demeurent dans le rang 8 ou au secteur Bellevue, le lac Bellevue, différemment.

2090 Donc, on a regardé... on a eu, cependant, un comité. On a investi environ 10 000 \$ par année dans un comité de suivi pour voir un peu comment qu'on pouvait travailler. Donc, on investissait des sommes à l'Association, qui pouvait en disposer quand même à leur guise, il n'y avait pas

2095 nécessairement d'obligations, on a travaillé quand même un bon bout là-dessus, mais moi, quand je suis arrivé – ça, c'est avant que j'arrive en poste comme président en 2021.

2100 Puis en 2021, on voyait que les travaux ne progressaient pas. Il y avait des demandes des résidents, des villégiateurs, parce qu'ils mentionnaient qu'il y avait des nuisances. Là, moi, je trouvais que les demandes étaient quand même un peu exagérées, on va le dire comme ça, parce qu'on gère quand même des finances publiques. Il faut gérer au mieux possible les sous de nos citoyens.

2105 Donc, mais pour les citoyens, je comprends que les demandes, eux autres, ils les trouvaient légitimes. Donc, comment qu'on trouve un équilibre dans ce qu'on peut verser comme compensations dans la saine gestion des finances publiques puis de compenser équitablement les citoyens qui sont impactés.

2110 J'ai demandé à l'équipe de commencer à fouiller et de regarder, il y a sûrement une jurisprudence ou, justement, des exemples, comme vous le mentionnez, ailleurs au Québec, puis on a trouvé entre autres à Malartic où est-ce qu'il y avait une mine d'or tout près de la ville.

2115 Donc ça, ça a été une inspiration pour nous, pour voir comment qu'on pouvait implanter un programme de compensation avec un éloignement, avec une compensation, bien entendu, en fonction de différents paramètres de nuisances – là-bas, c'était certains paramètres de bruit, de vibrations, de plein de choses, de poussières, nous, c'était d'autres paramètres; bien entendu, on parle d'odeurs, on parle de bruits, on parle de certaines choses comme ça au niveau des nuisances –, établir avec un rayon, un peu comme il avait été fait là-bas, puis d'établir un montant un peu en équivalent de ce qui était versé là-bas pour voir, pour être capable de justifier aussi
2120 auprès des citoyens, des citoyens qui sont impactés, mais aussi de tous les autres, de notre conseil d'administration qui gère les sous de la Régie qui sont les sous, en fait, des citoyens du Lac-Saint-Jean.

2125 Donc, c'est pour ça qu'on avait trouvé ce modèle-là qu'on avait trouvé intéressant puis on a mis, comme un programme de compensation pour régler les années passées.

Donc ça, ça a été fait en fonction des gens qui étaient présents dans les dix années passées, qu'on a mis en place ce programme-là suite à l'ouverture. Ça date de je ne sais pas combien

2130 d'années, je n'ai pas le chiffre exact, mais ça faisait plusieurs années, puis j'ai aussi demandé à l'équipe de regarder comment on pouvait le mettre permanent, ce programme-là, pour les impacts futurs, les nuisances futures qui pouvaient y avoir plutôt sur les citoyens voisins.

2135 Donc, on a indexé le programme, puis on veut le réviser aussi d'une façon régulière pour voir s'il répond encore aux besoins, s'il correspond exactement aux nuisances que les gens vivent. Donc, c'est un projet qu'on veut garder vivant, c'est un programme qu'on veut garder vivant, plutôt, et bien entendu, éventuellement, s'il y a un agrandissement des opérations vers la direction du lac Bellevue, bien, il faudra revoir aussi le rayon d'impacts, donc peut-être aussi revoir le calcul des impacts et des dédommagements qui sont versés aux villégiateurs, bien entendu, là-dessus.

2140 Donc, je crois que c'est un programme qui était bien documenté, qui se basait sur quelque chose qui existait, qui avait été fait ailleurs. Donc, je trouvais que c'était la façon la plus équitable de traiter les citoyens qui étaient impactés, qui avaient des nuisances, plutôt, par rapport à nos opérations, tout en... comme je l'ai mentionné, comment ça vaut des inconvénients qui peuvent être subis suite à la présence d'un site comme nous? Bien, chacun peut avoir un chiffre dans sa tête, 2145 donc moi, je trouvais que c'était la façon la plus juste d'établir un chiffre.

LA COMMISSAIRE :

2150 Vous avez dit, au début de votre réponse, qu'au départ, vous aviez trouvé que les demandes étaient exagérées. Est-ce que c'était... est-ce que « exagérées », c'est en termes financiers ou en termes de types de nuisances vécues?

M. LUC SIMARD :

2155 C'est en termes financiers, puis c'est une opinion du conseil d'administration. Je veux dire, ce n'est pas uniquement mon opinion. Donc, c'était... puis en même temps, on ne savait pas sur quoi c'était basé non plus, ces demandes-là. Est-ce que ça aurait pu être le double? Est-ce que ça aurait pu être moins? Ça fait que c'est pour ça que ça aurait pu être ça aussi en fonction de ce qu'on avait trouvé dans la jurisprudence puis dans d'autres exemples ailleurs au Québec. Ça fait 2160 que peut-être que ce montant-là aurait pu être justifié aussi.

Donc, c'est pour ça qu'on est allés de l'avant dans une démarche un peu plus structurée.

LA COMMISSAIRE :

2165 O.K., parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2170 Merci beaucoup, monsieur Simard, pour votre participation. Très apprécié.

M. LUC SIMARD :

Merci à vous.

2175 **LA COMMISSAIRE :**

Merci, bonne soirée.

2180

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2185 Bien, écoutez, ça termine la soirée des présentations. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont présenté, qui ont participé ce soir, qui sont venus en avant, qui ont pris la peine de prendre du temps, de venir parler avec nous, d'échanger avec nous. La commission apprécie sincèrement, je vous le dis.

2190 Merci beaucoup, merci aussi à tous ceux qui sont restés en salle, qui ont écouté les interventions des autres. Ça s'est fait de belle façon, ça a été fort agréable, je vous en remercie beaucoup.

2195 Je remercie aussi mon équipe qui a permis de rendre possible cette soirée, donc toute l'équipe du BAPE et toute l'équipe aussi qui est autour. Donc, merci beaucoup, on reprend ça demain, 13 h 30. Bonne soirée.

LA COMMISSAIRE :

Merci, bonne soirée.

2200

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 OCTOBRE 2025 À 13 H 30

2205

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2210

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

2215

Yolande Teasdale

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue